

VPT tpf urbains

Bernard Clerc remplace Gilbert D'Alessandro à la présidence de la section. **Page 5**



Les sourds dans les transports publics

Plus il y a d'écrans dans les gares, les trains, les bus et les trams, plus ça facilite les déplacements des sourds et des malentendants dans les transports publics. **Pages 6-7**



Stéphane Chevalier

La section VPT MBC qu'il préside n'est pas contente que l'entreprise refuse une prime. **Page 15**

Précarisation du travail : les emplois temporaires aux CFF

Ces intérimaires qui durent

Les CFF emploient quelque 900 travailleurs via les agences intérimaires. Ces emplois temporaires sont massivement concentrés au nettoyage des trains et dans les ateliers (25 % de temporaires à Bellinzone, 19 % à Yverdon-les-Bains). A travail égal, les intérimaires sont payés en moyenne 20 % de moins que les employés CFF et ils restent de plus en plus longtemps - toujours avec le statut de temporaires - dans l'ex régie fédérale (trois, quatre, voire cinq ans...).



Lire dossier pp. 10 - 11 - 12

1^{er} Mai: défilez pour la Fête du Travail!

Lorsque les négociations entre partenaires sociaux deviennent difficiles, il faut que la population lance des signaux clairs. C'est pourquoi le SEV appelle ses membres, aux côtés des autres syndicats, à participer en masse aux cortèges du 1^{er} Mai. Tout est mis en place partout en Suisse pour faire de ce jour une journée de fête. Ta présence compte!

Pages 8 et 9

Consultation du Conseil fédéral

Fret ferroviaire : déception

Le projet de stratégie globale quant au transport de marchandises a été mis en consultation à mi-avril.

A première vue plutôt favorable au rail, il manque cependant des éléments essentiels pour assurer l'avenir et le transfert de la route au rail sur tout le territoire.

Le SEV attendait un signal clair pour la promotion du trafic marchandises par

rail et ce n'est clairement pas le cas! D'où la déception qu'engendre ce rapport.

La consultation prendra fin à mi-août: il est donc encore de temps de se mobiliser pour faire modifier le projet...

Page 3

ÉDITO

Limitier la durée d'engagement des temporaires

Les employés temporaires ne sont pas soumis à la CCT de l'entreprise pour laquelle ils travaillent. Ils sont des pions qu'on renvoie, déplace ou qu'on garde. Les emplois temporaires sont par définition des emplois précaires. Le dossier de ce numéro de contact.sev est consacré aux temporaires qui travaillent aux CFF. C'est une affaire qui nous préoccupe. Des centaines d'ouvriers temporaires sont engagés dans les ateliers, au nettoyage des trains et aussi pour travailler sur les voies. Il y a un manifestement des temporaires aux CFF qui le restent durant de nombreuses années, mais avec la pression permanente d'être d'un jour à l'autre remerciés. Il s'agit d'un contournement du contrat social que le SEV a signé avec les CFF pour garantir l'emploi. De plus, ce personnel temporaire est nettement moins bien payé que les fixes. Bref, les temporaires ne sont pas protégés par la convention collective de travail CFF. Cela doit changer: d'une part le nombre d'employés temporaires doit être limité; d'autre part, après une certaine période, si l'emploi temporaire perdure, ils doivent pouvoir avoir le droit d'être engagés sous contrat fixe aux mêmes conditions que les employés CFF.

Manuel Avallone, vice-président SEV

Le comité SEV a pris position sur les principaux points qui figurent à l'ordre du jour du congrès

« On ne change pas une équipe qui gagne ! »

A l'unanimité, le comité propose au congrès de reconduire en bloc la direction syndicale du SEV pour un mandat de trois ans, à savoir: Giorgio Tuti, président; Barbara Spalinger et Manuel Avallone, vice-présidents; Aroldo Cambi, administrateur des finances.

Le congrès SEV approche. Il aura lieu les jeudi 23 et vendredi 24 mai prochains. Il a focalisé l'attention des membres

du comité qui se sont réunis vendredi 19 avril au secrétariat central SEV à Berne. Le président Giorgio Tuti, les vice-présidents Barbara Spalinger et Manuel Avallone, ainsi que l'administrateur des finances Aroldo Cambi ont été plébiscités. A l'unanimité, le comité propose au congrès de les élire pour la période administrative 2013-2016. Lorsque le président du comité Andreas Menet a ouvert la discussion sur ces candidatures, Gilbert D'Alessandro (VPT) a relevé «que durant ces dernières années, jamais on n'avait autant parlé du SEV dans les médias,



L'intervention de la conseillère fédérale Doris Leuthard est très attendue par les congressistes.

Coopérative des maisons de vacances

Le comité remplit également la fonction d'assemblée des délégués de la Coopérative des maisons de vacances SEV (FHG: Ferienheimgenossenschaft SEV). Cette coopérative est propriétaire du Parkhotel Brenscino. Aroldo Cambi a présenté les comptes 2012 qui se sont soldés par un déficit. Ces comptes ont été acceptés à l'unanimité par les délégués. Malgré tout leur savoir-faire et leur engagement, le directeur du Parkhotel de Brenscino Martin Faes et toute

son équipe n'ont pas réussi à éviter les dégâts provoqués par le franc fort et la diminution des nuitées qui frappe l'ensemble de l'hôtellerie suisse et plus particulièrement le Tessin. Plusieurs voix se sont élevées pour que l'on incite les membres de notre syndicat à aller à Brenscino, d'autant plus que cette année ils bénéficient d'un rabais de 30 %, ceci pour marquer le centième anniversaire du Parkhotel.

AC



A l'occasion de l'année de son centenaire, un rabais de 30 % est accordé aux membres du SEV qui séjourneront au Parkhotel de Brenscino. Profitez-en!

notre direction syndicale accompli un excellent travail, on ne change pas une équipe qui gagne».

Andreas Menet candidat à sa propre succession

Le président du comité assume également la présidence du congrès. Andreas Menet (ZPV) s'est porté candidat à sa propre succession. C'est à l'unanimité que les membres du comité proposent sa candidature au congrès. L'actuel vice-président Roland Schwager (VPV) étant démissionnaire, le candidat pour la vice-présidence a été désigné en la personne de Danilo Tonina (RPV) qui a été préféré par les membres du comité à Urs Mächler (LPV).

Doris Leuthard très attendue

Giorgio Tuti a présenté dans les grandes lignes le déroulement du congrès. Outre les propositions, les textes d'orientation et les élections, plusieurs invités prendront la parole. L'intervention de Doris Leuthard, cheffe du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communica-

tion (DETEC), est très attendue. La conseillère fédérale prendra la parole le deuxième jour du congrès.

40 ans d'histoire du SEV

«Chaque délégué et chaque invité recevront un livre de quelque 150 pages qui retrace l'histoire du SEV de 1970 à 2010. Vous verrez, c'est un ouvrage très intéressant, magnifiquement illustré. Il ne faut pas oublier d'où l'on vient pour

savoir où l'on veut aller. Son auteur, l'historien Adrian Zimmermann, sera présent au congrès pour présenter son livre», a fait savoir Giorgio Tuti.

Alberto Cherubini

Les propositions qui seront soumises aux congressistes ainsi que les textes d'orientation seront publiés dans le prochain contact.sev qui sera dans vos boîtes aux lettres le vendredi 10 mai prochain.

LE COMITÉ EN BREF

- Le comité a accepté le **rapport de la commission de gestion** du SEV pour l'exercice 2012. Le rapport présenté par Kurt Wüger relève le très bon résultat de l'enquête de satisfaction effectuée auprès des membres SEV.

rendue inévitable. Cette fusion a été approuvée par le comité.

- Le comité a accepté les nouvelles directives de la **commission des femmes SEV**. Il s'agit avant tout d'une mise à jour et d'une simplification du texte.

- La section **PV Zoug-Goldau** ne réussit pas à trouver un membre qui accepte d'en prendre la présidence. Une fusion avec la section **PV Lucerne** a été

- Elisabeth Jacchini-Mühlemann**, présidente centrale de la sous-fédération SBV, a annoncé son départ à la retraite pour la fin de cette année.

Trafic marchandises : projet peu courageux du Conseil fédéral

Affaiblir ? Non, renforcer !

A l'avenir, le Conseil fédéral veut considérer le trafic marchandises ferroviaire suisse comme ne faisant plus partie du service public.



« Pour les marchandises, le rail », un slogan qui doit perdurer.

C'est ce qu'on peut déduire du projet mis en consultation la semaine dernière. Le SEV considère que cette optique est erronée. Il attend de la Confédération un soutien inconditionnel en faveur du trafic marchandises par rail.

Le diable est dans les détails

A première vue, le rapport du Conseil fédéral se positionne clairement en faveur du transport ferroviaire des marchandises. Mais le diable est dans les détails : si l'on y regarde de plus près, le Conseil fédéral déclare que c'est le marché qui déterminera le choix entre le rail et la route. « C'est une attitude intolérable : nous attendons de la Confédération une déclaration claire pour la promotion du trafic marchandises par rail », annonce le président SEV Giorgio Tuti. Les déclarations sur l'avenir de CFF Cargo donnent particulièrement à réfléchir, ainsi que le renoncement explicite à fixer un ob-

jectif de transfert pour le trafic intérieur. Le peuple suisse a jusqu'à présent exprimé clairement lors de toutes les votations importantes qu'il soutient le principe « Pour vos marchandises, le rail ». En plus, le rapport n'exclut ni une privatisation de CFF Cargo, ni la cessation absolue du trafic par wagons complets, au contraire il y fait directement allusion.

Du service public également

Le SEV attend de la Confédération qu'elle contribue activement et avec les mesures appropriées à ce que les marchandises soient transportées autant que possible sur le rail, aussi à l'intérieur du pays. Pour cela, il est nécessaire de reconnaître que le trafic marchandises constitue également une partie du service public afin qu'il soit soutenu par la main publique. La référence,

une fois encore, aux exigences du marché ainsi que la réduction des moyens financiers qui est liée laissent craindre qu'avec ce rapport, un premier pas ait été franchi par la Confédération pour la mise à mort du trafic marchandises intérieur, comme cela est déjà arrivé dans certains pays voisins. Le SEV constate que dans les réflexions concernant l'exploitation, il y a des éléments qu'il peut cautionner, comme par exemple la suppression de la stricte priorité des sillons pour le trafic voyageurs. Il est également positif qu'aucun assouplissement des dispositions concernant le trafic poids lourds ne soit prévu. Le SEV va examiner le projet dans les détails dans le cadre de la procédure de consultation et remettre sa position à la Confédération. Il va aussi s'entendre avec la coalition Pro Cargo fondée l'année passée. **SEV**

COMMENTAIRE

Un projet bien décevant

Le projet de révision totale de la loi sur le transport des marchandises vient d'être envoyé en consultation. La motion 10.3881 de la commission des transports des Etats demandait « une stratégie globale visant à encourager le transport ferroviaire de marchandises en Suisse sur tout le territoire ». En automne 2012, l'OFT avait mené une première consultation auprès de la branche. La motion demandait que « cette stratégie constitue également une solution durable pour le transport ferroviaire de marchandises

sur tout le territoire ».

Le projet supprime enfin la stricte priorité des sillons réservée au trafic voyageurs. C'est urgent et cela constitue une étape importante afin d'assurer une augmentation de la productivité et de l'attractivité du trafic marchandises par rail. Des instruments déterminants manquent cependant encore :
– un objectif de transfert clair
– le concept de service public dans le trafic marchandises
– des contributions d'exploitation pour les prestations convenues.
Fournir des prestations de

transport de marchandises était jusqu'à présent ancré dans les tâches principales des CFF. Il semble particulier qu'on propose simplement de biffer cette tâche, sans autre. Ce projet est décevant car il sous-estime le besoin de transfert. De plus on ne saisit pas la chance qu'on a d'organiser un service public pour le trafic marchandises. Le délai de consultation court jusqu'à mi-août. L'avenir du trafic marchandises reste donc encore à façonner.

Philipp Hadorn, secr. syndical
SEV et resp. du team Cargo

BARRAUDMÈTRE

Quand l'exemplarité côtoie la médiocrité

Ce printemps nous apporte une nouvelle regrettable : les agressions à l'encontre du personnel embarquent sur les bateaux de la CGN. Victime de son succès, la ligne transfrontalière Lausanne – Thonon cause bien des soucis opérationnels. Face à un problème de capacité insoluble dans l'immédiat, la compagnie a été dans l'obligation de prendre des mesures en décidant de remplacer les petits bateaux rapides par des unités plus grandes mais aussi plus lentes. Le temps de trajet passe donc de 27 minutes à 50 minutes.

Cette décision a provoqué le courroux de certains usagers. Ces derniers n'ont pas manqué de manifester leur colère auprès de la direction notamment par l'intermédiaire de leur lobby, le Groupement Transfrontalier Européen. La solution proposée n'étant pas optimale, il est normal qu'elle suscite des réactions. La CGN a d'ailleurs accepté les réactions. Elle les avait même partiellement anticipées en accordant un rabais de 15 % sur les abonnements mensuels.

Une analyse objective nous permet d'affirmer que l'offre de la CGN reste plus que concurrentielle. L'alternative pour les usagers est de prendre la voiture avec un temps de trajet d'environ 1 h 40, sans compter les aléas du trafic routier. L'économie temporelle réalisée grâce à la navigation, près de 50 minutes par trajet, demeure substantielle. Ce d'autant plus que plusieurs usagers ont déclaré venir 30 minutes à l'avance pour être certain d'avoir une place à bord.

Malheureusement, l'imbécillité n'ayant pas de frontières, quelques usagers ont décidé de passer leurs nerfs sur le personnel de la CGN. Ces malotrus ont choisi d'insulter et de menacer les collègues. Face à cette situation, la direction a promptement réagi en identifiant les coupables et en déposant plainte. Elle a même essayé de les interdire de monter à bord ce qui n'est malheureusement pas possible. En outre, un renforcement de la présence policière a rapidement été mis en place pour répondre à la menace. Exemple.

Ce qui est nettement moins réjouissant, c'est de savoir que parmi ces petits personnages il y a un médecin et surtout... un employé des CFF. Selon le personnel, ce dernier a sans conteste été le plus virulent à leur égard. Titulaire d'un AG collaborateur (FVP), ce comportement est inacceptable et doit être sanctionné.

La justice fera son travail mais la sanction doit également venir de son employeur en lui retirant sa carte FVP. Si au moins la personne avait présenté des excuses mais non. Médiocre.



Olivier Barraud

Le nœud du prix des sillons

En une dizaine de jours, des questions qui sommeillaient plus ou moins depuis toujours, se réveillent brutalement. En l'occurrence, le hasard, plus qu'une volonté politique déterminée, a déclenché la sonnerie. Cela a commencé avec le groupe de travail « Blumenthal » qui planche apparemment sur la meilleure façon de répondre pour la Suisse aux « directives européennes » en matière d'infrastructures. Ensuite, il y a eu la guerre des prix entre les CFF et le BLS, perdue par ce dernier, pour la traction de 5000 trains par année sur l'axe du Gothard. Simultanément, l'étude du « Büro Infras » de mai 2012 sur les perspectives du trafic de transit est publiée par l'OFT avec dix mois de retard ce qui n'est pas sans signification. Et maintenant, les cantons sont très inquiets à propos des prix des sillons imposés par la Confédération, y compris sur l'important réseau à voie métrique. Et au-delà de ces cas européens et nationaux, il y a tous les problèmes régionaux, conséquences d'investissements locaux massifs... N'en jetez plus ! Essayer d'y voir clair. Faire le tri. Pour mieux anticiper. Il faut en revenir aux objectifs fondamentaux voulus par le peuple, les seuls qui comptent dans la durée. Le transfert du trafic de la route au rail est le plus important ; il est en cours. Avec succès en ce qui concerne les



voyageurs. C'est la complémentarité recherchée pour gérer le mieux possible l'impact des infrastructures et des coûts à long terme pour la collectivité.

Le prix des sillons ferroviaires, imposé par la Confédération, est l'élément crucial du développement des transports publics. Il conditionne tous les autres éléments, volume du trafic voyageurs et marchandises en transit et interne, concurrence entre axes trans-alpins et opérateurs ferroviaires, emplois des cheminots, charges pour la Confédération et report des coûts pour les cantons et les communes. Jusqu'à présent, le prix des sillons était évoqué, éventuellement, à l'occasion d'une adaptation des tarifs. Il n'a jamais fait l'objet d'un débat politique large, comme ceux, par exemple, sur la redevance poids lourds, Rail 2000 ou les Nouvelles transversales alpines. Pourtant son influence sur l'ensemble des transports est bien supérieure à long terme. A l'heure actuelle, le prix des sillons semble n'être fondé que par des considérations étroites de rentabilité à très court terme. La distinction entre trafics intercity, régional et marchandises existe, mais avec une part d'arbitraire considérable. Sur l'axe Nord-Sud,

quel est le trafic prioritaire ? Pour le trafic de transit marchandises, la mise en service du tunnel de base du Lötschberg n'a apporté aucun avantage aux opérateurs européens. Le prix du sillon est resté le même pour la ligne de faîte et la ligne de base. Par conséquent, il n'y a eu aucune amélioration du transfert du trafic de transit de la route au rail. Heureusement, mais cela n'était pas prévu, le trafic des voyageurs interne a pris la place laissée libre par le trafic marchandises de transit. Et la capacité du tunnel est actuellement bien utilisée. Mais que va-t-il se passer sur la future ligne de base du St-Gothard ? Officiellement, les CFF veulent garder la ligne parallèle actuelle de montagne (aux coûts d'exploitation démesurés sans commune mesure avec ceux du Lötschberg), alors que toute la publicité est faite en faveur de la future « ligne de plaine à 500 m d'altitude ». La perte par le BLS de 5000 trains par année via le Gothard au profit des CFF exploitants de la future ligne de base dès 2016, ouvre beaucoup de spéculations... Y-a-t-il dumping de la part des CFF ? Pourquoi le seuil de rentabilité n'est-il pas le même pour les deux entreprises, sur le même itinéraire, comme l'exigerait l'objectif supérieur national du transfert du trafic de transit ? Dans l'immédiat, ce sont les cheminots qui trinquent : ils sont indispensables pour assurer cette tâche nationale, mais leurs emplois deviennent une sorte de ping-pong aléatoire entre opérateurs... Vraiment, vraiment, le prix des sillons et sa gestion laissent une masse de questions ouvertes.

Michel Béguelin

Initiative sur les salaires minimums : la décision de la CER

Selon la commission de l'économie et des redevances (CER), il y a bien un problème des bas salaires en Suisse

Il faut qu'en Suisse, les travailleurs et les travailleuses puissent vivre de leur salaire. La commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats (CER-E) a reconnu que ce principe ne s'appliquait malheureusement pas à tout le monde dans notre pays. C'est

pourquoi, à la faveur de ses délibérations au sujet de l'initiative sur les salaires minimums, elle a chargé l'Administration fédérale de trouver d'autres moyens de lutte contre les très bas salaires de moins de 4000 francs. L'Union syndicale suisse (USS) ap-

prend ainsi avec satisfaction que la CER, contrairement au Conseil fédéral, reconnaît l'existence d'un problème des bas salaires. Et elle a vu toute l'urgence que ce dernier revêt pour nombre de personnes. 400 000 personnes environ travaillent aujourd'hui en

Suisse pour des salaires très bas de moins de 4000 francs et un tiers d'entre elles ont fait un apprentissage, par exemple de vendeuse, de boulanger ou de fleuriste. Or, impossible de vivre dans la riche Suisse avec de tels salaires. C'est précisément à cela qu'entend s'at-

taquer l'initiative sur les salaires minimums. Elle demande l'introduction d'un salaire minimum légal de 22 francs de l'heure, soit un salaire mensuel de 4000 francs.

Daniel Lampart/USS

Assemblée générale de la section VPT tpf urbains

Changement de président

Bernard Clerc remplace Gilbert D'Alessandro à la tête de la section VPT tpf urbains.

« Comme vous le savez, depuis l'année passée je préside la sous-fédération VPT forte de plus de 10 000 membres. Je ne peux plus rester à la tête de

notre section. Le cumul de ces deux fonctions représente une surcharge de travail considérable. C'est la raison pour laquelle j'ai décidé de remettre mon mandat de président. Vous n' imaginez pas le crève-cœur que ça me fait de quitter après douze ans la présidence de notre section. Mais maintenant j'aimerais apporter à la

VPT ce même élan syndical que j'ai essayé d'apporter à notre section. » Ces propos chargés d'émotion tenus par Gilbert D'Alessandro ont été salués par un tonnerre d'applaudissements, lundi 15 avril à Fribourg, lors de l'assemblée générale de la section VPT tpf urbains. Philippe Stauble, un membre parmi la quarantaine de participants présents a pris la parole pour rendre un hommage spontané à Gilbert D'Alessandro : « tu as été un président merveilleux, c'est magnifique ce que tu as fait pour notre section, j'espère que la VPT profitera longtemps de ton enthousiasme ».

Bernard Clerc, secrétaire de la section depuis sept ans, est le nouveau président de la section. Il a été élu par acclamation sur proposition du vice-président Pierre-Alain Perritaz. Les six membres du comité restent en place (Gilbert D'Alessandro quitte la présidence mais reste au comité), ce qui est un signe de continuité et de force de cette section qui compte désormais plus de deux cents membres.

Texte et photos Alberto Cherubini

« Je serai à l'écoute de mes collègues »



Le nouveau président de section Bernard Clerc (lunettes) avec Igor Python, secrétaire.

Bernard Clerc, 40 ans, est le nouveau président de la section VPT tpf urbains. Il travaille au tpf depuis 11 années. Il est visiteur, c'est-à-dire qu'il s'occupe de la gestion et du roulement des véhicules. Avant d'entrer aux tpf, il a effectué un apprentissage de mécanicien sur camion puis a été chauffeur poids lourds international durant huit ans et a travaillé dans un garage privé durant deux ans. Marié, père d'une fille de quinze ans, il vit avec sa famille à Marty. Il prati-

que plusieurs sports dont l'unihockey avec l'équipe de Belvaux. Et bien entendu, c'est un fan de Fribourg Gottéron. « Succéder à Gilbert D'Alessandro à la présidence de la section c'est un véritable défi pour moi. Mais j'ai la chance de pouvoir compter sur un comité stable et engagé. Je serai à l'écoute de mes collègues et mon objectif principal c'est de veiller au respect de la convention collective de travail qui vient d'être renouvelée. »

AC

Comité VPT tpf urbains

Bernard Clerc, président ; Pierre-Alain Perritaz, vice-président ; Igor Python, secrétaire ; Christian Stegmann, caissier et responsable de la commission organisation du travail ; Joaquim Monteiro, responsable des commissions uniformes et techniques.



Philippe Stauble (au centre) a remercié au nom de tous ses collègues le président sortant Gilbert D'Alessandro et tout le comité de section pour leur engagement syndical.

Employés des garages mieux écoutés

Depuis un peu moins de deux ans, les employés du garage tpf bus de Fribourg (mécaniciens, peintres, mécaniciens-électriciens) se réunissent avec le comité de section avant l'assemblée générale. C'est l'occasion pour les membres du comité - tous des roulants - de mieux prendre en compte leurs besoins spécifiques. Lundi 15 avril, la question du service de piquet, de sa durée, de sa rémunération,

était au centre des discussions. Il a été décidé que le secrétaire syndical Christian Fankhauser allait dresser une check-list qui précise en quoi consiste exactement un service de piquet. Il a aussi été décidé de réunir courant juin les employés des garages tpf bus de Bulle et Fribourg ainsi que les employés du dépôt ferroviaire tpf de Bulle afin de coordonner leurs revendications.

La guerre des boutons

A l'unanimité moins quatre abstentions, l'assemblée générale de la section VPT tpf urbains a accepté la résolution qui dit NON à une nouvelle directive des tpf exigeant que les conducteurs ne doivent pas déboutonner plus d'un bouton de leur col

de chemise (alors qu'auparavant l'entreprise tolérait que l'on puisse déboutonner deux boutons). La résolution qualifiée de « ridicule » cette directive qui prétend améliorer l'image de l'entreprise. « L'image de marque c'est avant tout le respect des horaires » a tonné Gilbert D'Alessandro.

AC



Gilbert D'Alessandro ne s'exprime pas uniquement par la parole ...

Daniel Ziegler se bat depuis une vingtaine d'années pour les droits des sourds dans les transports publics



« Plus il y a d'écrans, plus les sourds sont contents »

La multiplication des écrans dans les gares, trains, bus et trams améliore considérablement les déplacements des sourds et des malentendants dans les transports publics. Mais pour Daniel Ziegler, il y a encore beaucoup de progrès à faire au niveau de l'information visuelle, surtout lorsqu'il y a des retards ou des suppressions de correspondances. Dans ces cas-là, les annonces aux passagers ne sont faites généralement que par haut-parleurs.

■ **contact.sev:** Vous coordonnez les travaux du groupe de travail suisse «Sourds, malentendants et transports publics» qui vient d'effectuer une enquête auprès d'une trentaine d'entreprises. Quel est le résultat de cette enquête ?

Daniel Ziegler: Cette enquête nous a permis de constater que le nouveau matériel roulant est généralement équipé d'écrans. C'est incontestablement un immense progrès pour les sourds et les malentendants qui peuvent ainsi

avoir accès en direct aux informations. De plus en plus de gares multiplient l'installation d'écrans, spécialement lorsque les CFF procèdent à des travaux de rénovation de leurs bâtiments. Plus il y a d'écrans, plus les sourds sont contents.

■ **Peut-on dire que les sourds et les malentendants bénéficient désormais des mêmes droits que les autres usagers des transports publics ?**

Non, il y a beaucoup de progrès à faire. Sur l'ancien maté-

riel roulant les écrans sont quasiment inexistants. Donc il faut que les entreprises continuent à investir pour multiplier l'installation d'écrans. Mais plus d'écrans ne signifie pas forcément plus d'informations. En cas d'accident, de retard, de suppression ou de perte de correspondance, les informations sur les écrans sont bien souvent lacunaires pour ne pas dire inexistantes. On pourrait palier à cette lacune en faisant apparaître des informations très brèves, en style télégraphique.

■ **Que proposez-vous pour améliorer l'information pour les sourds et les malentendants dans les transports publics ?**

ainsi qu'aux haltes de bus et de trams. Pour les sourds et les malentendants, les écrans dans les transports publics doivent servir non seulement

« Pour les sourds et les malentendants, les écrans dans les transports publics doivent servir non seulement pour afficher les horaires et le nom du prochain arrêt, mais également pour que l'on puisse lire les informations en cas de perturbation de trafic. »

Multiplier les écrans sur les trains, trams et bus, dans les gares ferroviaires et routières

pour afficher les horaires et le nom du prochain arrêt, mais également pour que l'on puisse

La loi n'est pas respectée

La Loi sur l'égalité des handicapés (LHand) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2004. Elle a pour but d'éliminer les inégalités qui frappent les handicapés. Elle accorde un délai de 20 ans, soit jusqu'en 2024, pour qu'elle soit totalement appliquée. Le Conseil fédéral a décidé de reporter de 15 ans ce délai (jusqu'à la fin de 2039). Ce qui a provoqué une grosse colère de la part de la Fédération suisse des sourds (SGB-FSS) qui dans un communi-

qué précise que « L'adaptation des gares et des véhicules des transports publics aux besoins des personnes handicapées leur permet de mieux s'intégrer dans la société. Ces adaptations sont nécessaires non seulement aux personnes à mobilité réduite, mais aussi aux personnes sourdes et malentendantes. En effet, les informations visuelles dans les gares ou dans les trains avertissant ces personnes des retards ou des déplacements de correspondance



La Loi sur l'égalité des handicapés exige que dans les transports publics les systèmes de communication doivent être adaptés aux besoins des personnes handicapées. D'où la nécessité de multiplier les informations visuelles dans les gares et dans les trains et les bus pour les sourds et malentendants.

font encore cruellement défaut. » L'article 22 de la Loi sur l'égalité des handicapés du 1^{er} janvier 2004 dit : « 1. Les constructions, les installations et les véhicules des transports publics qui sont déjà en service doivent être adaptés aux besoins des personnes au plus tard 20 ans après l'entrée en vigueur de la présente loi. 2. Les systèmes de communication et les systèmes d'émission des billets doivent être adaptés aux besoins des personnes handicapées au plus tard dix ans après l'entrée en vigueur de la présente loi. »



Daniel Ziegler coordonne les travaux du groupe fédéral « Sourds, malentendants et transports publics ».

se lire les informations en cas de perturbation de trafic. Pour un sourd et un malentendant, cela n'est pas facile de comprendre pourquoi tout le monde descend subitement du train, ou de savoir si malgré un retard il pourra tout de même prendre sa correspondance. A ce jour, exception faite dans les grandes gares, ces avis sont communiqués aux voyageurs essentiellement par haut-parleurs.

J'ajouterai encore quelque chose de très important qui justifie notre revendication d'améliorer l'information visuelle dans les transports publics: lorsque survient une perturbation du trafic et que règne une certaine agitation, une personne frappée de surdité qui cherche à comprendre ce qui se passe est souvent prise pour un malade mental car gé-

néralement le sourd a beaucoup de peine à s'exprimer et émet des sons bizarres.

■ **Mais ne serait-il pas possible que les entreprises de transports publics communiquent via la téléphonie mobile en cas de problème ?**

Oui, c'est possible. Les transports publics ont mis sur pied le service Pro Com SMS. La personne sourde ou malentendante qui rencontre un problème, envoie un sms à Pro Com qui se met en contact avec la police des transports. Cette dernière tente de résoudre immédiatement le problème. A l'avenir, grâce au service vidéocom de Procom, les sourds vont pouvoir communiquer avec les entreprises de transports par le langage des signes. L'Institut für Computerlinguistik de l'Université de Zu-

rich a lancé un projet pilote de traduction automatique en langue des signes des annonces dans les trains. Incontestablement, les nouvelles technologies sont un formidable vecteur d'intégration pour les sourds.

*Propos recueillis
par Alberto Cherubini*

8000 sourds en Suisse

Selon Daniel Ziegler, quelque 8000 personnes sont frappées de surdité dans notre pays. « Et l'on peut considérer qu'un million de personnes sont malentendantes », précise le secrétaire général de la Communauté d'intérêt des sourds et malentendants des cantons de Berne et Fribourg.

LES SOURDS AIMENT LE ROCK

Daniel Ziegler, 60 ans, est depuis 1993 le secrétaire général de la Communauté d'intérêt des sourds et malentendants des cantons de Berne et Fribourg (IGGH). Il est le coordinateur du Groupe de travail « Sourds, malentendants et transports publics » mis sur pied par le Bureau suisse transports publics accessibles (TPA/BöV) dont le siège est à Olten.

Outre la promotion des droits des sourds et malentendants dans les transports publics, Daniel Ziegler et ses collaborateurs de la Communauté d'intérêt des sourds et malentendants des cantons de Berne et Fribourg organisent des activités culturelles pour les sourds comme par exemple des visites d'expositions commentées en langue des signes. « Nous soutenons également l'association MUX qui traduit des concerts rock en langue des signes, nous raconte Daniel Ziegler. Des interprètes traduisent les textes en langue des signes et les émotions musicales par des expressions corporelles. Cela plaît beaucoup aux sourds. Dernièrement, nous avons accompagné quelque 70 sourds à un concert du groupe rock bernois Züri West. Cela a eu beaucoup de succès. »

Suisse romande

Manifestations du 1^{er} mai

BERNE



Bienne

AVS+ et salaires minimums maintenant!

Dès 13h: service de bar à la place Centrale
16h: rassemblement à la place de la Gare
16h15: départ du cortège en direction de la place Centrale
16h45: discours à la place Centrale (en cas de mauvais temps: Maison Farel, quai du Haut 12, Bienne).

Salutations: Daniel Hügli, président Union syndicale de Bienne-Lyss-Seeland et député au Grand Conseil PS; orateurs: Alain Berset, conseiller fédéral PS; Josef Lang, vice-président les Verts Suisse; Maria Bernasconi, conseillère nationale et coprésidente des Femmes socialistes suisses

17h50: remise du prix Unia «Travail et solidarité»

18h: salutations d'autres organisations suivies de l'Internationale

Dès 18h15: service de bar et concert: Micha Sportelli

20h: clôture de la manifestation.

Longeau

17h: début au Dorfschulhaus (aula) de Longeau. Salutations: Margrit Gatschet, responsable secrétariat Granges-Longeau; oratrice: Nadine Masshardt, conseillère nationale PS Berne.

FRIBOURG



Fribourg

Des conditions acceptables pour tous

Dès 12h: place Python, repas
14h30: départ du cortège

16h: discours officiels. Orateurs: Valérie Piller, PS; Loïc Dobler, Syndicom; Ammar Amroussia, Mouvement des travailleurs tunisiens.

GENÈVE



Genève

Renforcement des droits et respect des salariés

11h: au monument à la mémoire des Brigadistes, rue Dancet côté plaine de Plainpalais, discours de Jocelyne HALLER de solidaritéS et d'un-e collègue d'Unia, apéritif offert

15h: départ du cortège du boulevard James-Fazy empruntant place des 22-Cantons, rue de Chantepoulet, rue et pont du Mont-Blanc, quai du Général-Guisan, rue Céard, rue de la Croix-d'Or, rue du Marché, rue de la Corraterie, rue de la Confédération, place Neuve, puis finalement parc des Bastions
16h: place Neuve, devant l'entrée du parc des Bastions, allocations de Alejo PATINO de Syndicom, puis d'Alexander ENILINE du Parti du travail

17h: parc des Bastions, partie festive avec un manège et des poneys pour les enfants
– dès 12h et jusqu'à 23h, restauration avec plus de 30 stands
– dès 17h sur scène: concerts et Djs en collaboration avec

Jours de mai; au crépuscule, une projection organisée par Spoutnik.

NEUCHÂTEL



Neuchâtel

Place des Halles (place du Marché)

Dès 11h: début de la fête populaire avec animation musicale et ouverture de la cantine (grillades, hot dogs, salades, etc.)

14h: départ du cortège

14h30: discours. Orateurs: Eric Voruz, conseiller national PS Vaud; Bertrand Chabod, ex-gréviste d'Aptar EP Systems; un ou une gréviste de l'Hôpital de la Providence; Josef Zisyadis, ancien conseiller national POP Vaud; Talissa Rodriguez, permanent d'Unia
15h30: animation musicale
17h: fin de la fête.

Fleurier

1^{er} mai du Val-de-Travers

Place du Marché à Fleurier, cantine chauffée en cas de mauvais temps

11h: partie officielle. Orateurs: Lucas Dubuis, permanent d'Unia; Julien Privet, jeune membre du POP du Val-de-Travers; Nago Humbert, candidat POP aux élections pour le Conseil d'Etat neuchâtelois, président de Médecins du monde Suisse; Laurent Kurth, conseiller d'Etat et candidat socialiste aux élections pour le Conseil d'Etat; Julien Sansonnens, ancien conseiller communal
A l'issue des discours: verrée offerte, émincé de curry «de Quiquet» et boissons à bas prix. Après le dîner: chanson française avec «l'Autre»

Le Locle

1^{er} mai des Montagnes neuchâteloises

Sur la Place du Marché du Locle par tous les temps

11h30: apéro

12h: repas et musique

14h: cortège

14h45: discours et musique. Orateurs: Aldo Ferrari, secrétaire central d'Unia; Gérard Santschi, parti socialiste Le Locle et militant d'Unia; Leonello Zaquini, POP Le Locle

Musique: folklorique, chanson-rock, world, etc.
Entre 17h et 19h: clôture de la fête.

TRANSJURANE



Delémont

10h30: rassemblement Place de la Gare

11h: cortège jusqu'au Forum Saint-Georges; puis partie officielle. Orateurs: Alain Carrupt, coprésident national de Syndicom, Pierluigi Fedele, secrétaire central Unia et interventions des grévistes de Berger SA

Animation musicale de Vincent Vallat. Boissons, repas à prix populaires. Animations pour enfants. Entrée libre.

VALAIS



Sion

(Programme non définitif)

Dès 17h: à la place des Tanneries, au-dessus du parking du Scex.

Dès 18h: partie officielle. Oratrices: Marcelle Monnet-Terretaz; Esther Waeber-Kalbermaten; Francine Zufferey Molina, Natalie d'Aoust-Ribordy. Prési-

dente du jour: Elisabeth Di Blasi.

Dès 19h30: concert exceptionnel de Cepiia. Stands de boissons, cantine, musique.

VAUD



Lausanne

17h: rassemblement place Saint-François

17h30: départ du cortège-Chauderon-Riponne-Palud-Pl. de l'Europe. Action: «Salaire minimum maintenant!»

Dès 19h: stands de boissons et nourriture

20h: concert «Jazzpop Junction»

Aigle

Dès 10h: rassemblement dans les locaux d'Unia, rue du Rhône 14.

Le Sentier (Vallée de Joux)

Dès 16h: cabane de la Chorale de l'Orient. Orateur: Jean-Michel Favez. Stand de boissons et nourriture.

Orbe

Dès 19h30: projection du film «De la cuisine au Parlement» de Stéphane Goël au cinéma Urba. Puis débat avec le cinéaste et des invités.

Yverdon-les-Bains

Salaire minimum: 4000 francs! Halte à la sous-enchère salariale! Augmentez nos salaires, pas les actionnaires!

16h: rassemblement sur la place Pestalozzi

17h45: cortège en ville. Orateurs: Pierre-Yves Maillard, président du Conseil d'Etat vaudois; Alexandre Martins, syndicaliste; Groupe jeunes Unia Nord vaudois-Broye. Sur la place: concert de la fanfare l'Avenir, musique, stands de boissons et nourriture.

INFO

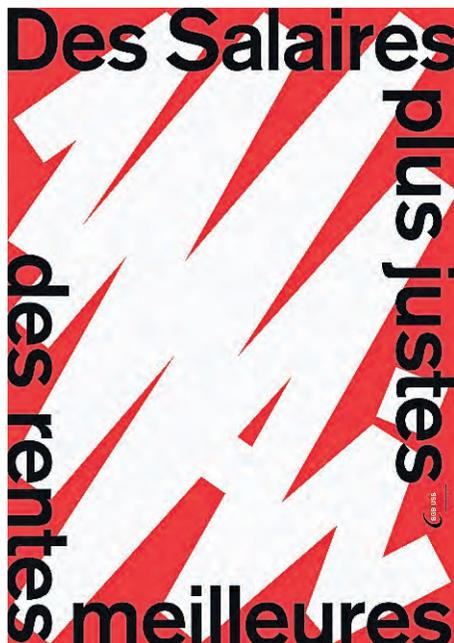
Giorgio Tuti, président SEV, s'exprimera à la Fête du 1^{er} mai à Schaffhouse, dont voici le programme:

10h30: rassemblement sur la Fronwagplatz. 11h: cortège.

Appel du 1^{er} Mai de l'USS

Nous sommes encore bien loin de l'équité ! Dans notre pays, la répartition des revenus et de la fortune est en effet des plus inéquitaires.

Tout en haut, on trouve une élite autoproclamée de profiteurs qui mènent grand train. Ils prêchent le marché pur et dur, c'est-à-dire leur propre enrichissement. En bas et au milieu, les revenus sont toujours plus sous pression. Les salaires réels des travailleurs et travailleuses qualifiés, titulaires d'un CFC, ont même légèrement reculé ces dix dernières années. Ainsi, l'apprentissage – la voie traditionnelle pour entrer dans la vie professionnelle – ne garantit plus un salaire correct. Preuve en est qu'un tiers des personnes qui touchent un bas salaire ont fait un apprentissage. Et comme si ce n'était pas assez, les femmes sont discriminées. En moyenne, elles gagnent toujours 18 % de moins que les hommes. Et les externalisations comme les privatisations provoquent toujours les mêmes effets : en bas, les gens sont poussés dans la précarité, en haut, ils nagent dans les surprofits. Et entre deux, il n'y a qu'à se serrer la ceinture. Il faut que cela change. Nos propositions sont efficaces. Comme l'initiative populaire sur les salaires minimums. Ou celle dite 1:12. Ces initiatives veulent que dans tout le pays les salaires versés soient équitables. Et pour tout le monde ! L'initiative sur les salaires minimums garantira un salaire mensuel de 4000 francs à toutes celles et tous ceux qui travaillent à plein temps, soit 22 francs de l'heure. Plus de 400 000 personnes, dont 300 000 femmes, disposeront immédiatement de plus d'argent pour vivre. Les nouveaux salaires minimums auront aussi une influence positive sur les bas et les moyens salaires. Et ils ouvriront efficacement la



voie à l'égalité des salaires entre femmes et hommes. Grâce à des salaires équitables, il y aura plus de justice et les personnes aujourd'hui marginalisées pourront mieux participer à la vie sociale.

Les personnes âgées sont aussi touchées par des inégalités extrêmes. Alors que certains retraité(e)s sont riches, de très nombreux autres doivent compter chaque franc dépensé. Pour eux, la promesse de la Constitution fédérale selon laquelle les rentes de l'AVS et du 2^e pilier doivent, ensemble, permettre de maintenir son niveau de vie antérieur n'est qu'un lointain rêve. Mais la droite politique ne veut jamais voir ces réalités. Tenus en laisse par l'économiesuisse, le Conseil fédéral et la majorité des Cham-

bres fédérales menacent de couper dans les rentes. Leur mot de passe, le « frein à l'endettement », est aussi vieux que sa signification est évidente : chacun pour soi et foire d'empoigne pour tous. Il faut que cela change. Nos propositions sont efficaces. Comme l'initiative AVSplus. Elle demande un supplément de 10 % sur toutes les rentes AVS. Elle veut améliorer les rentes dans tout le pays. Le tournant social aura ainsi plus de chance de devenir réalité. Pendant des années, pilonnés par les néolibéraux, nous avons été contraints de résister à la régression sociale. Aujourd'hui, nous voulons non seulement éviter le pire, nous voulons obtenir du mieux. Soit des rentes meilleures avec AVSplus.

Et nous nous battons aussi pour :

- une politique fiscale juste ; aujourd'hui, on allège la

charge des riches et alourdit celles des gens ordinaires, ce qui renforce les inégalités matérielles ;

- moins de pression au rendement sur les travailleurs et travailleuses ; le stress au travail cause toujours plus de problèmes de santé ;
- une meilleure protection des travailleurs et travailleuses ; il ne doit plus être possible de licencier tout simplement celles et ceux qui s'opposent à la dégradation de leurs conditions de travail, comme ce fut de nouveau scandaleusement le cas à l'hôpital de la Providence.

Tout cela doit changer. Tout cela, nous, mouvement syndical, pouvons le changer. Avec toutes les forces progressistes, nous sommes en mesure de renverser la tendance à la régression sociale. Des salaires plus justes et des rentes meilleures, voilà le fondement du tournant social.

USS

« La merveilleuse assurance » d'Annette Hug

1948, soudain, le facteur apporte une rente aux retraités. D'accord, les vieux n'ont rien payé, mais le peuple s'est transformé en bonne fée : « Maintenant on paie », décidèrent les jeunes à une écrasante majorité, on paie pour que la peur régresse. Et les jeunes vieillirent. Pendant des années et des années, la confiance régna, comme le raconte un postier chevronné. Il dit : Rends-toi compte. Au début des années 70, encore on a demandé à un apprenti : « Tu saurais distribuer l'AVS tout seul ? » Le chef s'absente une semaine. L'apprenti se retrouve seul, avec 120 000 francs à distribuer. Et le chef a dit : « Mes femmes ne veulent que des billets de 100 ! ». Alors, l'apprenti remplit toutes ses poches intérieures et extérieures. Rembourré comme un bonhomme Michelin, il va de porte en porte à travers le village. C'était ça, la confiance, une sorte d'avance que

l'on voulait justifier pendant des décennies. Et en gros, c'est aussi comme ça que marche dans l'AVS : chacun paie pour les vieux, et il touche plus tard une rente payée par les plus jeunes.

Mais comme de nos jours, il y a des femmes qui se mettent à dépenser de temps en temps un billet de 200, il faut augmenter l'âge de leur retraite. Elles se contentent moins souvent qu'autrefois des deuxièmes rôles. Une femme de ma connaissance, Jocelyne Magnayon, a déjà transporté des billets de mille de l'autre côté de l'océan après que ses parents l'ont appelée de là-bas : « Il va falloir qu'on recommence à travailler, maintenant ». Après trois ans de retraite, l'argent s'était envolé ; une assurance de guignols avait versé le capital des rentes, ils avaient tout investi et placé comme on le leur avait recommandé, ensuite, il y avait eu la crise asiatique, le

trou noir. « Nous travaillerons jusqu'à notre mort », disent les parents de Jocelyne, qui prend de temps en temps l'avion pour leur apporter quelques billets de mille, parce que c'est sans frais si on cache bien les billets dans les poches intérieures et dans le soutien-gorge. L'assurance s'appelle Jocelyne Magnayon et elle fait ses calculs : que vaut la rente ici, que vaut-elle là-bas en tenant compte du loyer et des intérêts, le franc n'a qu'à continuer à augmenter. Partout, on

calcule à l'avance. Les assurances de guignols crient à la baisse des rendements, les capitalistes conjurent la chute du capitalisme. Ils disent qu'on doit avoir peur. Le rapport entre les jeunes et les vieux deviendrait défavorable, en nombre. D'accord, mais il y a sans cesse des gens qui viennent ici et veulent travailler ici. Parce que le travail ne manque pas. Et il ne peut pas arriver que ceux qui touchent des salaires et paient des cotisations se volatilisent, éclatent comme une bulle financière en pleine crise. Je fais confiance au calcul suivant : le facteur et Jocelyne Magnayon, toutes les vendeuses et moi-même, nous gagnons de quoi payer les rentes. Comme nous sommes un peu plus nombreux que la famille de Jocelyne et que quelques-uns d'entre nous font de bonnes affaires, ça devrait bien suffire pour payer de bonnes rentes.

BIO

Annette Hug est née en 1970 à Zurich, où elle vit à nouveau aujourd'hui. Elle a fait des études sur les femmes et le développement à Manille. Actuellement, elle travaille autant que auteure que secrétaire syndicale.

Aux CFF, des secteurs entiers regorgent de travailleurs temporaires ; certains d'entre eux sont temporaires depuis plus de cinq ans ...

« L'emploi temporaire sur le long terme est une précarisation des conditions de travail et un contournement du contrat social que le SEV et les CFF ont signé, puisque quand on n'a plus besoin des temporaires, on les jette. »

Olivier Barraud, secrétaire syndical SEV



Ces travailleurs temporaires qui restent longtemps aux CFF

Les CFF recourent de plus en plus souvent et pour des périodes de plus en plus longues à des emplois temporaires. Dans les ateliers industriels et au nettoyage, le nombre d'emplois intérimaires prend des proportions inquiétantes. Ce thème fera l'objet d'un débat qui s'annonce chaud lors du prochain congrès SEV.

Une proposition de la section TS Romandie sud-ouest risque de mettre le feu au congrès. Elle demande au SEV « de mettre tout en œuvre pour fixer des règles claires et définitives afin que les CFF diminuent le nombre d'engagements temporaires à maximum 5 % par lieu

d'activité ». A cet effet, les CFF devront être transparents vis-à-vis des partenaires sociaux et des commissions du personnel.

900 temporaires aux CFF

Combien de temporaires travaillent aux CFF ? Le service de communication des CFF, par la

voix de sa porte-parole Patricia Claivaz, affirme « qu'environ 900 personnes sont au bénéfice d'un contrat de travail temporaire. Leur engagement nous permet de faire face aux pics d'activité durant l'année. Une majorité d'entre eux sont actifs dans le nettoyage et la maintenance de nos trains ».

Risque d'accident plus élevé

Mais via son réseau de militants, le SEV connaît des cas de travailleurs qui sont temporaires aux CFF non seulement pour « faire face aux pics d'activité durant l'année », mais sont temporaires depuis trois, quatre, voire cinq ans. Et leur nombre ne cesse de croître.

Aux Ateliers Industriels CFF de Bellinzone, les temporaires représentent le 25 % de l'ensemble des employés. Aux Ateliers Industriels CFF d'Yverdon-les-Bains le 19% (lire encadrés). « Le SEV peut accepter, à des conditions bien définies, que les CFF aient recours à des emplois temporaires, explique le

Des salaires plutôt bas

Pendant un travail temporaire, l'employé travaille aux CFF pour le compte d'une société d'intérim. Les CFF collaborent avec cinq sociétés : Adecco, Manpower, Randstad, Das Team et Kelly Services. Les travailleurs temporaires ne sont pas soumis à la CCT CFF mais à la convention collective de travail de la branche temporaire signée, côté travailleurs, par les syndicats

unia, Syna et la Société suisse des employés de commerce et, côté employeur, par swiss-staffing, l'association patronale des entreprises de travail temporaire. Cette CCT a force obligatoire dans toute la Suisse sur décision du Conseil fédéral. Elle fixe le salaire minimum qui est de 21.95 francs de l'heure bruts et 23.59 francs dans les régions à hauts salaires.

Au Tessin, des intérimaires qui travaillent au nettoyage des trains à Chiasso pour le compte des CFF gagnent 3000 francs nets par mois et sont employés comme intérimaires depuis plusieurs années.

Aux Ateliers Industriels CFF de Bellinzone, 25% du personnel sont des temporaires. Aux Ateliers d'Yverdon-les-Bains, 19% du personnel sont engagés via une agence de travail temporaire.

Ateliers Industriels CFF d'Yverdon-les-Bains

Il y a les temporaires et il y a ceux qui travaillent sous contrat à durée déterminée, mais ça reste des emplois précaires

Les Ateliers Industriels des CFF d'Yverdon-les-Bains emploient quelque 393 employés dont 74 temporaires, soit 19% de l'effectif ! De plus, un certain nombre d'employés travaillent sous contrat à durée déterminée (CDD). C'est le cas d'Erwin (nom d'emprunt) : « Je travaille aux Ateliers Industriels CFF depuis 2006. J'ai d'abord été engagé comme temporaire durant trois ans. J'étais entré aux CFF via Adecco. Ensuite les CFF m'ont directement engagé pour un contrat à durée déter-

minée de trois ans. L'année passée ce contrat a été reconduit pour deux ans. L'année prochaine je n'ai aucune assurance de pouvoir conserver mon poste. J'aime bien mon travail. En sept ans d'activité ici aux Ateliers Industriels CFF d'Yverdon-les-Bains, mon cahier des charges n'a pas changé. J'aimerais bien être engagé comme fixe, mais pour l'heure l'entreprise refuse. Et je ne suis pas le seul à travailler aux Ateliers d'Yverdon sous contrat à durée déterminée depuis

plusieurs années et qui demande d'être engagé sous contrat à durée indéterminée. Selon le secrétaire syndical Jean-Pierre Etique, « ce refus des CFF d'engager Erwin en fixe est en flagrante contradiction avec la convention collective de travail, dont l'article 19.2 dit que : « une éventuelle limitation des rapports de travail n'est possible que sur trois ans au plus ». Toutefois je ne perds pas espoir que le contrat d'Erwin passera en durée indéterminée. »



Les CFF engagent massivement du personnel temporaire dans leurs ateliers industriels.

secrétaire syndical SEV Olivier Barraud, mais leur nombre élevé et la durée d'engagement aussi longue dans quelques secteurs de l'entreprise est un problème pour le syndicat. L'emploi temporaire sur le long terme est une précarisation des conditions de travail et un contournement du contrat social que le SEV et les CFF ont signé, puisque quand on n'a plus besoin des temporaires, on les jette. De plus, il y a un certain danger au niveau de la sécurité. La Suva a admis que le risque d'accident est 22% plus élevé chez les temporaires que chez les fixes.»

Moins bien payés

Les temporaires «sont employés conformément au Code des obligations et aux conventions collectives de travail sectorielles et non sur la base de la CCT des CFF» confirme la porte-parole Patricia Claivaz. A travail égal, les travailleurs temporaires reçoivent en moyenne 20% de salaire en moins qu'un fixe, de surcroît les CFF épargnent sur les coûts sociaux.

Alberto Cherubini

Coire: le SEV n'accepte pas qu'on licencie un travailleur temporaire parce qu'il a simplement osé prendre la parole

Avril 2010. Trois ouvriers temporaires engagés à la préparation des trains au dépôt CFF de Coire ont été informés que leurs indemnités pour travail de nuit allaient être réduites: au lieu d'un supplément horaire de 10% pour le travail effectué de 22h à 24h et de 30% de 24h à 4h conformément à l'ordonnance de la loi

sur la durée du travail, ils ne toucheront plus que 10% de 23h à 6h. L'un des trois ouvriers, qui travaillait dans ce service depuis deux ans

comme temporaire – appelons-le X – a voulu connaître la raison de cette détérioration. Ni son chef d'équipe, ni l'entreprise temporaire qui l'avait engagé n'ont daigné lui répondre. X est allé trouver le secrétaire syndical SEV de Coire Peter Peyer qui est intervenu auprès du service du personnel des CFF. Malgré cette

démarche, le chef de team a continué à ignorer X et ce qui devait arriver arriva: sur demande des CFF, l'entreprise temporaire a donné son congé à X pour fin juillet 2010. Entretemps, X a adhéré au SEV. Notre syndicat a pu lui mettre un avocat à disposition. X a déposé plainte contre les CFF et l'entreprise de

«X était temporaire depuis 2 ans... lorsque les CFF ont décidé de baisser ses indemnités de nuit. Il a demandé des explications: on l'a mis à la porte! »

travail temporaire pour licenciement abusif. Il était évident que X a été licencié parce qu'il avait osé se battre contre une

détérioration de ses indemnités de nuit. Le tribunal de district n'est pas entré en matière pour des raisons de procédure. Le SEV est déterminé de se battre jusqu'au bout dans cette affaire «parce que les temporaires ont le droit de prendre la parole» et il a fait recours au Tribunal cantonal du canton des Grisons. **FI**

Nombreux temporaires aux Ateliers CFF de Bellinzone et au nettoyage à Chiasso

Au Tessin, la précarité progresse...

Le travail temporaire aux CFF est très en vogue, même au Sud des Alpes. L'exemple le plus connu est certainement celui des Ateliers de Bellinzone où le nombre de collaborateurs intérimaires comparé aux fixes soumis à la convention collective de travail a fait l'objet de nombreuses discussions, en particulier après la grève de 2008. Malgré l'intention clairement exprimée par les dirigeants CFF de limiter à 10% le total du nombre d'employés temporaires, fin mars 2013, sur 372 postes de travail, 95 sont occupés par des temporaires, soit le 25%! Face à un tel pourcentage, c'est difficile

de croire que l'on engage autant de personnel uniquement pour faire face à des pics de travail destinés à disparaître à court ou moyen terme. D'autant plus que cette situation se présente dans des proportions encore plus fortes même dans des secteurs phares des Officine comme, par exemple, le montage des essieux où, sur 53 employés, il y a carrément 29 intérimaires (55%). Giovanni* nous le confirme, lui qui travaille dans ce secteur depuis plusieurs mois aux côtés de collègues qui sont là depuis des années, sans pour autant

(suite en page 12)

(suite de la page 11)

avoir pu être engagés directement par les CFF. Giovanni est en possession d'un certificat fédéral de capacité professionnelle d'appareilleur, il touche moins de 35 francs de l'heure. Après déduction du 13^e mois et des vacances, il perçoit un salaire mensuel d'environ 3700 francs. Même salaire pour Bruno*, qui a suivi plusieurs formations à l'interne des Officine où il travaille depuis plusieurs années.

« Malgré l'intention clairement exprimée par les dirigeants CFF de limiter à 10 % le total du nombre d'employés temporaires, fin mars 2013, sur 372 postes de travail, 95 sont occupés par des temporaires, soit le 25 % ! »

« C'est une situation difficile, parce qu'il n'y a pas de place pour un projet personnel ou familial, et aussi parce que, bien que l'on ne nous menace pas directement, nous ne sommes pas dans une situation qui

nous permet de refuser quoi que ce soit » nous expliquent les intérimaires Giovanni et Bruno.

Dans une récente interview publiée dans « Presenza Operativa », le journal des Officine, les dirigeants ont exprimé leur volonté d'augmenter la production de ce secteur de montage des essieux, qui vient par ailleurs de faire l'objet d'importants investissements. Du point de vue des perspectives, le recours à du personnel temporaire n'apparaît donc pas

justifié. Des situations analogues se retrouvent dans le secteur des locomotives, un secteur destiné, selon les CFF, à devenir la... locomotive du futur des Ateliers de Bellinzona. Mais toutes ces belles inten-

tions ne trouvent pas une concrétisation au niveau de l'engagement de personnel fixe, puisque ce sont des secteurs

« A Chiasso, exactement la moitié des 16 employés de l'équipe de nettoyage sont des temporaires depuis... plusieurs années. »

qui emploient pour plus de la moitié des temporaires. Un collègue, connu de la rédaction mais qui préfère garder l'anonymat, employé des CFF de longue date, a demandé de pouvoir travailler aux Officine, d'autant plus que son profil professionnel correspondait au poste que l'on cherchait à repourvoir. Mais on lui a répondu que l'on préférerait engager des temporaires.

Au Tessin, les Ateliers de Bellinzona ne détiennent pas l'exclusivité des emplois intérimaires. Ces emplois sont, comme ailleurs en Suisse, fréquents dans le secteur du nettoyage des trains. A Chiasso, exactement la moitié des 16

employés de l'équipe de nettoyage sont des temporaires depuis... plusieurs années. Alfredo*, intérimaire de longue

date, travaille pour 22 francs de l'heure, treizième mois et vacances compris. Durant les « bons » mois, avec 14 tours de services nocturnes, il touche 3000 francs nets. La différence avec ses collègues « fixes » est importante. Alfredo continue à espérer de pou-

voir devenir un jour fixe et d'avoir ainsi de bien meilleures perspectives. « Mais, jusqu'à aujourd'hui, c'est à prendre ou à laisser », nous dit-il en ouvrant les bras. Il y a même des intérimaires qui ont suivi la formation d'agent de manœuvre et qui exercent ce métier qui fait incontestablement partie des professions de monopole des CFF. Ces agents devraient donc en toute logique être engagés de manière fixe par les CFF et non en intérimaires par une entreprise de travail temporaire.

Pietro Gianolli/AC

*Noms d'emprunt.

Ateliers Industrielles CFF de Bienne

Chaque départ de collaborateur, même intérimaire, est une perte de compétence

Fin 2012, plusieurs intérimaires travaillant aux Ateliers CFF de Bienne ont reçu leur congé. Les contrats n'ont pas été renouvelés à cause d'une baisse momentanée - selon le budget - des commandes en 2013 - pourtant, dès 2014, on prévoit que le cahier de commandes des Ateliers CFF de Bienne sera à nouveau bien rempli. Donc, dans un peu plus de six mois il faudra embaucher. « C'est certain, nous aurons à nouveau besoin de collaborateurs », explique Manfred Brunner, membre de la commission du personnel. Mais ceux qui croient que nous pourrions sur un simple claquement des doigts trouver

des mécaniciens qui sont familiers avec nos nombreux types de véhicules se trompent lourdement ! Il en va de même pour les électriciens et les soudeurs. » Manfred Brunner estime que ce serait préférable pour les CFF de former et de conserver son personnel afin de pouvoir bénéficier de son know-how, au lieu d'embaucher et de débaucher des temporaires. Jürg Hurni, secrétaire syndical SEV, est d'avis « qu'au lieu d'engager puis de licencier des temporaires après qu'ils aient été bien formés, les CFF feraient mieux de chercher à s'assurer le service à long terme d'employés compétents et expérimentés ». **Fi**



Le travail temporaire est un problème souvent débattu par le personnel des Ateliers de Bellinzona.

Sections

Mardi 30 avril 17 h 00 ■ **VPV Lausanne**
Lausanne
Buffet de la Gare
Salle des Vigneron

Les membres de la section VPV Lausanne sont invités à participer à la prochaine assemblée générale de printemps, à l'ordre du jour vous trouverez les points statutaires avec une remise des insignes pour la fidélité au SEV. Nous prendrons congé des nouveaux retraités. Le président du SEV Giorgio Tuti vous parlera sur l'importance d'avoir des militants et de prendre une fonction dans un comité. L'assemblée sera suivie d'un apéritif ainsi que d'un repas en commun. L'inscription est obligatoire auprès du président Jean-Bernard Egger, CP 1310, 1001 Lausanne, ou jbe@sev.fastnet.ch. Les collègues de la SBV sont les bienvenus ! *Se recommande: le comité*

Mardi 30 avril 19 h 45 ■ **VPT MOB**
Château-d'Oex
Buffet de la Gare

Tous les membres de la section – actifs et pensionnés – sont cordialement invités à participer. *Le comité*

Vendredi 31 mai 18 h 30 ■ **SBV Arc jurassien**
Bienne
Restaurant Romand
Place Centrale

Jürg Hurni, secrétaire syndical SEV, sera notre invité. Après l'assemblée, le repas sera offert. La traduction français-allemand simultanée sera assurée. Les propositions que vous souhaitez soumettre à l'assemblée sont à faire parvenir par mail à arcjurassien@sbv-online.ch. Inscription à l'assemblée et au repas à envoyer jusqu'au 25 mai à René Zürcher au 078 825 66 90 ou à arcjurassien@sbv-online.ch. Venez nombreux !

Pensionnés

Mardi 30 avril dès 14 h ■ **Amicale des pensionné(e)s du Jura Bernois et de Bienne Romande**
Restaurant Coop
Bienne

Sortie n° 4. Plusieurs personnes ont émis le désir de changer d'établissement pour nos rencontres. Donc il a été proposé le Mariana. M'étant renseigné à ce sujet ils ne peuvent pas nous recevoir le dernier mardi du mois étant donné qu'ils ont des joueurs de cartes. Pour cette fois nous irons au restaurant COOP dans le Centre Bahnhof derrière la gare de Bienne. Donc je vous donne rendez-vous le mardi 30 avril à partir de 14h. Bien à vous. *Votre serviteur: Jacques*

Jeudi 16 mai ■ **PV Neuchâtel**
Plasselb –
St-Silvester

La Chaux-de-Fonds: dép. 8 h 02
Neuchâtel: dép. 8 h 36
Fribourg (bus): dép. 10 h 02
Plasselb: arr. 10 h 26

Non-marcheurs:
La Chaux-de-Fonds: dép. 10 h 02
Neuchâtel: dép. 10 h 36
Fribourg (bus): dép. 12 h 02
Plasselb: arr. 12 h 30

Repas au restaurant «Zum Försterhaus» avec le menu du jour (env. 18 frs)
Titre de transport: AG ou CJ ou carte multijours.
Le programme détaillé peut être demandé à Yvan Renevey. Inscriptions jusqu'au lundi 13 mai chez: Yvan Renevey, 032 725 62 88, ou renevey26@gmail.com. *M. Quartier*

Mardi 14 mai 9 h
Froideville
SAIDEF

■ **PV Fribourg**

Visite guidée de l'usine d'incinération des ordures du canton de Fribourg (SAIDEF)

Les personnes qui ne veulent pas faire la visite peuvent nous rejoindre pour le repas, mais doivent également s'inscrire.

Inscriptions: jusqu'au jeudi 2 mai 2013 au plus tard auprès de Charly Humbert, tél. 026 401 16 01, ou Marguerite Michel, tél. 026 475 17 62. Veuillez préciser si vous venez avec les transports publics ou en voiture et si vous participez au repas.

Visite guidée de l'usine d'incinération des ordures du canton de Fribourg (SAIDEF). La commission d'animation de la PV Fribourg vous invite à une visite guidée de la SAIDEF (usine d'incinération des ordures du canton de Fribourg), route de Châtillon 70 à Posieux, accessible à tous (il y a des ascenseurs). Rendez-vous à 9h sur le parking devant l'entrée de la SAIDEF.

Aller: Fribourg, dép. du bus de la gare routière à 8h38. Froideville (1^{er} arrêt après le pont de la Glâne) arr. 8h45, puis env. 15 min. de marche. Pour celles et ceux qui viennent en voiture, parking devant l'usine.

Retour: Froideville dép. du bus 12h36
Café de la Glâne (VSG) arr. 12h38

Fribourg arr. 12h43 (pour celles et ceux qui ne restent pas pour dîner). Chacun est responsable de son titre de transport.

Visite de 9h15 à 11h15, suivie du verre de l'amitié offert par la SAIDEF.

Pour ceux qui le désirent (à préciser lors de l'inscription), repas de midi pris en commun au café de la Glâne à Villars-sur-Glâne au prix de 24 francs (places de parc en suffisance près du café). Menu: salade mêlée, piccata milanaise, spaghettis sauce tomate, bouchée glacée nougat. Café offert par la section. Départ des bus du café de la Glâne direction Fribourg au 08 de chaque heure. Au plaisir de vous rencontrer.

La commission d'animation

Mercredi 19 juin
Balcon du Jura
– Les Rasses

■ **PV Vaud**

Sortie d'été

Inscription jusqu'au 29 mai par carte postale adressée à:

René Guignet,
Route d'Aubonne 9a,
1304 Cossonay,

ou par courriel à:
rene.guignet@hotmail.ch
en mentionnant: nom, prénom, adresse et nombre de personnes.

Pour notre première sortie 2013, nous vous proposons de découvrir sous un soleil que nous n'espérons pas avare de ses rayons, le magnifique panorama qui nous est offert depuis le balcon du Jura.

Programme: départ de Lausanne à 9h45, depuis la voie 8 avec l'ICN 1521. Nous arriverons à Yverdon-les-Bains à 10h05 sur la voie 2. Il y aura lieu de vous déplacer rapidement, en direction du quai 1, côté Neuchâtel, pour embarquer dans le train pour Ste-Croix, dont le départ a lieu à 10h12 de la voie B3.

Profitez de la vue exceptionnelle que vous offre l'ascension en direction de la cité des boîtes à musique perchée à une altitude de 1095m.

Vous aurez alors une demi-heure d'attente, pour découvrir les environs de la gare ou, pour les plus assoiffés, vous rafraîchir au buffet de la gare. A 11h31, nous monterons dans le car postal en direction des Rasses. Tout au long du trajet, vous pourrez vous en mettre plein les yeux en admirant le panorama offert sur le Lac de Neuchâtel et ses abords.

A l'arrivée aux Rasses, nous rejoindrons le Grand-hôtel situé à proximité de l'arrêt postal, pour un apéritif bien mérité. Repas de midi: soupe à la crème d'asperge, émincé de bœuf au vin rouge, gratin dauphinois et légumes verts et tarte aux fruits, café ou autre boisson chaude pour finir. Vous aurez droit à un petit moment de divertissement, par notre animateur maison.

A 15h27, il sera temps de reprendre le car postal direction Ste-Croix. A 16h11, nous embarquerons à nouveau sur une composition de la compagnie Travys, direction Yverdon-les-Bains, arrivée à 16h47. Nous aurons alors 6 minutes pour embarquer dans le train de 16h53 partant du quai 1, direction Lausanne, arrivée à 17h15. Pour la prise en charge des frais du repas et des boissons (Bonvillars pour le blanc et Cep Rouge, eaux minérales et café), une participation de 60.– vous est demandée. Cette dernière vous sera encaissée durant le voyage d'aller et nous vous remercions d'avance de prévoir la monnaie en conséquence.

Titre de transport: carte annuelle de voyage, carte journalière ou billet à demi-prix à destination « Les Rasses, Grand-Hôtel ».

Nous nous réjouissons d'avance de votre nombreuse participation. Recevez nos amicales salutations.

Votre comité

Décès

Marie-Louise Audetat, veuve d'Henri, Lutry; décédée le 22 mars dans sa 83^e année. PV Vaud.

Marie Fuhrer, veuve de Karl, Ipsach; décédée le 15 mars dans sa 96^e année. PV Biel/Bienne.

Rose-Marie Jeanneret, veuve de Samuel, Valeyres-sous-Ursins; décédée le 11 avril

dans sa 81^e année. PV Vaud.

Roger Pluess, chef de train retraité, Renens; décédé le 10 avril dans sa 79^e année. PV Vaud.

Simone Spycher, Vevey; décédée le 8 avril dans sa 89^e année. VPT MOB.

Franz Wälti, chef du mouvement, Nidau; décédé le 25 mars dans sa 91^e année. PV Biel/Bienne.

■ PV Jura – Assemblée de printemps du 27 mars

Pierre Ackermann reste président

Le président ouvre l'assemblée en présence de 55 membres, en saluant la chorale et tous les membres.

Le président donne connaissance des excusés. Il salue deux nouveaux membres, Michel Spychiger et Jean-Pierre Chèvre. Xavier Theurillat et Jean Bron sont élus scrutateurs. Le PV de l'assemblée du 18 mars 2012 est accepté, avec remerciements au secrétaire.

Rapport du président

Le taux de couverture de la CP des CFF était autour de 99 % à fin 2012, grâce aux placements d'une part et aux contributions supplémentaires demandées aux actifs. Par rapport à plusieurs caisses de pensions cantonales, qui se situent entre 50 et 70 %, le résultat est satisfaisant. L'effectif des membres de la sous-fédération PV a diminué de 2,6 %. Au cours de l'année écoulée, le comité s'est réuni à cinq reprises. Le président et le secrétaire ont participé à la séance des présidents à Lausanne. Benoît et Jean-Louis sont allés à Winterthur à l'assemblée des délégués. Au

mois d'octobre, Pierre et Oscar sont allés à Brenscino.

L'assemblée de printemps s'est déroulée en présence de 50 personnes. La sortie du mois d'août fut un beau succès. La sortie d'automne n'a pas été une grande réussite. Par contre la fête de Saint-Nicolas est toujours bien fréquentée, nous étions 103 personnes. Pierre remercie les visiteuses aux malades ou jubilaires, les responsables du groupe des marcheurs, Roland qui cède sa place à Emile et Lucien ainsi que les collègues du comité et toutes les personnes qui participent aux diverses activités.

Comptes 2012

Benoît présente les comptes 2012: notre situation est bonne. L'excédent des dépenses est de 775.25 frs, les frais des manifestations ont augmenté, par le fait d'une excellente participation. Les visiteuses aux malades ont aussi plus de visites. La moyenne d'âge de notre section est de 76 ans et 24 membres ont plus de 90 ans. Michel Weber et Germain Beuret ont vérifié les comptes, ils ont trouvé les pièces comptables parfaitement en ordre, ils félicitent le

caissier pour son bon travail et demandent à l'assemblée de donner décharge au caissier. Les comptes sont acceptés avec les remerciements d'usage. Le budget 2013 quant à lui reste équilibré.

Election du comité

Pierre Ackermann rempile pour une période ainsi que Benoît Koller, Oscar Schaub et Lucien Mouttet. Emile Lachat remplace Jean-Louis Eschmann démissionnaire et il remplace également Roland comme responsable du groupe des marcheurs avec Lucien. Le président remercie Jean-Louis qui quitte le comité après 13 ans. Un merci également à Roland, responsable des marcheurs.

Il leur remet une petite attention. En ce qui concerne les vérificateurs des comptes, période 2013-2016, Michel Weber est d'accord de continuer une année encore, Dominique Guenin est élu nouveau vérificateur, en compagnie de Germain Beuret.

Le président et le secrétaire sont désignés pour l'assemblée des délégués et le Congrès. Le président donne la parole au caissier qui relève que 11 membres sont décédés depuis la dernière assemblée. Il y

a 11 nouveaux membres ou veuves et deux démissions parmi de veuves, qui se trouvent au home. Une minute de silence est demandée pour honorer les disparus. 15 membres jubilaires dont quatre pour 40 ans, huit pour 50 ans et trois pour 60 ans de SEV. Le président nous informe que le taux de couverture de la CP CFF est de 102 % en date du 27 mars, il devrait être à 112 % pour obtenir le renchérissement. Pour les FVP, la PV lutte pour obtenir l'équivalent d'une carte multi-jours. Michel Weber dit que l'on se fait grignoter toutes les années, il fait remarquer au président que les AG ont fortement augmenté surtout pour les veuves. Si les AG augmentent toujours, on ne pourra bientôt plus sortir. Le président lui répond que c'est l'UTP qui gère ces augmentations.

Exposé de Claude Hêche

Le directeur de l'OFT ainsi que le directeur des CFF ont promis que la liaison directe Bâle-Delémont-Bienne ne serait jamais abandonnée. Mais il faut rester vigilant. En 2015, de grands travaux débiteront en

PROGRAMME

21 août: sortie dans les Vosges Gérardmer et l'Alsace avec visite de l'Ecomusée de la cerise.

12 septembre: sortie organisée avec le groupe des marcheurs à la cabane des Chainions. Un repas est prévu sur place.

5 décembre: fête de Saint-Nicolas au Restaurant du Jura à Bassecour.

Les détails paraîtront dans *contact.sev*. En ce qui concerne les marcheurs, Lucien est très satisfait de la fréquentation.

gare de Lausanne, avec pour conséquence la rupture de la liaison directe Bâle-Bienne, les temps d'attente seront plus longs.

La Confédération n'a prévu, à court terme, c'est-à-dire d'ici à 2025, aucun changement concernant la liaison directe de l'ICN Bâle-Genève/Lausanne via Delémont. Le dossier de la ligne Delle-Belfort n'est pas encore finalisé. En conclusion, plus une région est éloignée des grands axes, plus elle doit se battre pour obtenir/conservé une desserte ferroviaire de qualité (convention en préparation). **Oscar Schaub**

■ PV Valais – assemblée générale du 21 mars

AVSplus au programme

Notre nouveau président Rudy Luggen a ouvert l'assemblée générale 2013 en présence de 67 membres, 15 s'étant fait excuser.

Il a particulièrement relevé la participation des collègues Frédy Imhof et Jean-Jacques Gogniat, membres démissionnaires du comité (Frédy 12 ans de comité dont 11 de présidence et Jean-Jacques six de comité). Ils ont été vivement remerciés pour tout le travail effectué au sein de notre section et chaleureusement applaudis par l'assemblée. Par

des arguments bien présentés, Rudy a justifié la nécessité d'un syndicat fort. Les comptes 2013, bénéficiaires, ont été acceptés à l'unanimité. Statutairement nos jubilaires octogénaires sont honorés lors de notre AG. En 2013, notre section en compte 29 dont six étaient présents et cinq excusés. Dans son exposé très fouillé, Michel Béguelin a fortement invité à soutenir l'initiative AVSplus, l'AVS étant l'assurance sociale la plus solidaire. Il nous a également présenté l'avenir prévu de la ligne du Simplon. Un grand merci à Michel pour son intervention

d'un très grand intérêt. Les prochaines manifestations de notre section: **la sortie annuelle à Yvoire (France) le 26 juin, l'assemblée d'automne le 12 novembre à Brigue, les fêtes de Noël à Martigny le 12 décembre et à Brigue le 19 décembre.** Rudy a clos l'assemblée en invitant les participants à partager l'apéro généreusement offert par notre ancien président Frédy. Un grand merci à tous les participants et à tous les intervenants, chacun contribuant à sa mesure à la bonne marche de notre section.

M. Oberli, secr.

IMPRESSUM

contact.sev est le journal du Syndicat du personnel des transports et paraît toutes les deux semaines.

ISSN 1662-8462

Tirage: 10961 ex. (total 45451 ex.), certifié REMP au 21.11.2012

Editeur: SEV, www.sev-online.ch

Rédaction: Peter Moor (rédacteur en chef), Peter Anliker, Alberto Cherubini, Anita Engimann, Beatrice Fankhauser, Markus Fischer, Françoise Gehring, Pietro Gianolli, Patrizia Pellandini, Henriette Schaffter

Adresse de la rédaction: contact.sev, Steinerstrasse 35, case postale, 3000 Berne 6; contact@sev-online.ch; téléphone 031 357 57 57, fax 031 357 57 58

Abonnements et changements d'adresse:

Division administrative SEV, case postale, 3000 Berne 6; info@sev-online.ch, téléphone 031 357 57 57, fax 031 357 57 58
Abonnement annuel pour non-membres: CHF 40.–

Annonces: Zürichsee Werbe AG, Seestrasse 86, 8712 Stäfa, téléphone 044 928 56 11, fax 044 928 56 00, kontakt@zs-werbeag.ch, www.zs-werbeag.ch

Pré-presses: AZ Medien, Aarau; www.azmedien.ch

Imprimerie: Mittelland Zeitungsdruck AG, Solprint, Subingen;

www.solprint.ch, une entreprise du groupe AZ Medien AG.

La prochaine édition de **contact.sev** paraîtra le 10 mai 2013.

Le délai rédactionnel pour l'agenda est fixé au 2 mai à 10 h. Pour les annonces, le délai est fixé au 29 avril à 10 h.

Assemblée générale de la section VPT MBC

Les MBC ont refusé la prime

Les employés des MBC sont frustrés de ne pas avoir reçu la prime de 400 francs promise par le directeur. Ils misent sur une CCT améliorée.

Mercredi 10 avril a eu lieu à Tolochenaz l'assemblée générale de la section VPT MBC. C'était l'occasion pour la vingtaine de membres présents d'accueillir leur nouveau secrétaire syndical Christian Fankhauser qui a remplacé en début d'année Daniel Trolliet. Le président Stéphane Chevalier a fait part de sa volonté de renforcer les liens au sein de la section. Pour ce faire, avec Christian Fankhauser et les autres mem-

bres du comité, Stéphane Chevalier organisera régulièrement des visites « sur le terrain » pour aller à la rencontre des collègues des MBC (Transports de la région de Morges, Bière et Cossonay). Chaque employé des MBC qui adhèrera au SEV recevra une prime de cent francs en chèques Reka. Rappelons que font partie des MBC le chemin de fer Bière – Apples – Morges (BAM), les bus des Transports publics de la région de Morges et le Funiculaire de Cossonay. Il s'agit donc de faire cohabiter au sein de la même section des collègues du rail et de la route. Quand au funiculaire de Cossonay, il serait, aux dernières nouvelles, en révision perpé-

tuelle... Toutefois, ses trois employés ne restent pas sans travail, ils sont « recyclés » à la conduite des bus.

Comptes

La caissière Marina Humbert Droz a présenté les comptes 2012 de la section qui se soldent par un bénéfice de plus de 800 francs. Ces comptes ont été acceptés par l'assemblée sur recommandation du rapport des vérificateurs lu par Michelle Menth Gut.



Stéphane Chevalier, président de la section VPT MBC.

Frustration

Plusieurs membres ont fait part de leur frustration de ne pas recevoir la prime annuelle

de 400 francs promise par le directeur des MBC mais en fin de compte refusée par le conseil d'administration. Cette non-reconnaissance pour le travail accompli en 2012 est pour le moins blessante. La prime n'aurait pas été versée à cause du fort taux d'absentéisme au sein de l'entreprise.

CCT

Christian Fankhauser a invité les membres de la section à faire part de leurs éventuelles revendications en vue du renouvellement de la CCT d'entreprise. Auparavant, le SEV négociera la CCT cadre des entreprises de transport publiques du canton de Vaud.

Alberto Cherubini

Assemblée générale de la section VPT Services ferroviaires

Une pause digne de ce nom pour les employés d'elvetino

La section VPT services ferroviaires demande à la direction d'elvetino qu'elle intervienne auprès des CFF pour que le personnel de la restauration ferroviaire puisse bénéficier durant ses pauses dans les gares des mêmes locaux que le personnel CFF.

Cela fait trois ans que le personnel d'elvetino revendique le droit plus que légitime d'avoir des locaux à disposition (art. 3 de la Loi fédérale sur le travail). D'ici fin juin le personnel d'elvetino doit pouvoir avoir accès aux locaux CFF dans les gares où il est contraint de faire des pauses. Dès le 1^{er} juillet, si le personnel elvetino n'a pas accès à des locaux, les pauses forcées non payées doivent être supprimées.

Si cette revendication reste lettre morte, elvetino devra négocier avec le SEV sur la base des textes légaux.

La section VPT services ferroviaires et la commission du personnel elvetino se sont déjà entretenues sur ce sujet avec la commission du personnel des CFF. Cette dernière avait donné son plein accord pour que le personnel d'elvetino puisse bénéficier des locaux CFF. Maintenant la balle est dans le camp d'elvetino : l'entreprise doit remplir ses obligations légales et par conséquent entreprendre des discussions avec les CFF. La revendication du personnel de la restauration ferroviaire est pleinement justifiée.

Comptes

Les quelque vingt participants à cette assemblée générale ont accepté à l'unanimité les comptes 2012 de la section

présentés par le caissier Jean-François Stern. Des comptes qui se soldent par un léger bénéfice de 377 francs – grâce à un apport de 3000 francs versé par la sous-fédération VPT et à un prélèvement de 6500 francs effectué sur la Fonds de secours.

Important de recruter en permanence

« Se battre pour améliorer les bas salaires pratiqués dans la restauration ferroviaire est un bon argument pour recruter de nouveaux membres. A cause de la forte fluctuation du personnel, il faut sans cesse recruter pour maintenir les effectifs » a relevé Eleonora Wütrich, présidente de la section. Fin 2012, la section totalisait 509 membres, un nombre qu'elle espère améliorer en 2013. Des actions de recrutement sont prévues dans les gares tout au long de l'année.

13 mai : assemblée du personnel pour la CCT elvetino

Le SEV et unia invitent tout le personnel elvetino à participer le 13 mai à Olten à une assemblée générale pour discuter de l'application de la CCT elvetino. « C'est très important de pouvoir compter sur une bonne fréquentation durant cette assemblée, pour pouvoir affronter avec détermination la direction d'elvetino » a relevé la secrétaire syndicale du secrétariat régional de Zurich Regula Bieri. Parmi les points à discuter, il y a la durée mini-



Eleonora Wütrich : « Il faut se battre pour améliorer les bas salaires pratiqués dans la restauration ferroviaire ».

male d'un tour de service qui ne doit pas être inférieure à 240 minutes mais qui peine à être appliquée. Regula Bieri demande de lui signaler les cas où elvetino rejette sans motifs clairs des demandes de formation, notamment des demandes de cours de langues.

Fi/AC

Journée de formation SEV Recruter avec succès pour le syndicat Mercredi 29 mai 2013



de 9 à 16 h, Hôtel Bern, Berne

Le recrutement des membres est dans toutes les bouches et il le restera durant les années à venir. Par des discussions ouvertes, il sera possible d'échanger ses impressions sur ses propres méthodes et celles des autres. Il n'y a pas de recette miracle pour le recrutement des membres, mais des idées novatrices et une nouvelle motivation nous permettent d'avancer.

Contenu

- Expériences de recruteurs
- Bonnes pratiques – Mauvaises pratiques
- Quel soutien apporte le SEV?
- Comment les sous-fédérations donnent-elles leur soutien?
- Que dois-je savoir en tant que recruteur ou recruteuse?

Animation Jérôme Hayoz, secrétaire syndical SEV.

Public-cible Responsables du recrutement et membres des comités de section et des sous-fédérations et toute personne intéressée.

Orateurs Responsables du recrutement et membres des comités de section et des sous-fédérations et toute personne intéressée.

Chèques-congé Les employés CFF qui suivent ce cours reçoivent un congé-formation selon CCT CFF, annexe 6, art. 6g (CFF Cargo par analogie). La demande de congé doit être faite avant le cours au service compétent. Après le cours, la confirmation de participation distribuée par l'animateur du cours doit être remise à l'employeur. Pour les employés des autres entreprises concessionnaires, les réglementations correspondantes font foi.

Délai d'inscription : jusqu'au 30 avril auprès du Secrétariat central SEV, Team recrutement, case postale, 3000 Berne 6, tél. 031 357 57 57, bildung@sev-online.ch, www.sev-online.ch

COURRIER DE LECTEUR

Décision du comité discutable

A propos des comptes SEV, article paru dans contact.sev n°6.

On parle, dans le compte-rendu sur les comptes 2012, d'un administrateur des finances Aroldo Cambi qui propose de verser un certain montant à la réserve des employeurs de la caisse de pensions SEV (400 000 francs), ceci afin d'obtenir des améliorations, fiscalement parlant. Apparemment on applique la devise « distribue ton argent et tu paieras moins d'impôts ». Le comité a accepté cette proposition bien que cette réserve ait été déjà alimentée grandement au cours de l'année. Si on avait décidé de faire plutôt une provision pour la réserve pour les fluctuations de valeur, cet argent serait au moins resté dans la caisse SEV.

La cotisation SEV vient d'être augmentée, bien qu'une grande majorité l'ait refusée clairement dans un sondage.

Afin de sauver la primauté de prestations très coûteuse de la caisse de pensions SEV, on avait promis de n'offrir que la primauté de cotisations lors de nouveaux engagements. De source sûre, j'ai appris que cette promesse n'a pas été tenue.

La CP SEV continue à offrir des prestations dont les autres n'osent même pas rêver. Celui qui pensait que Cambi allait contrôler sérieusement les coûts internes ne peut qu'être déçu. Et au lieu d'exiger de la centrale des baisses de coûts, le comité SEV continue à dépenser sans raison. La base, qu'on vient de solliciter, a de quoi se sentir trompée.

Josef Bühler, PV Bâle

■ Comité central RPV des 21 et 22 mars

Séance genevoise pour la RPV

Hanspeter Eggenberger a salué les membres du comité et le traducteur, Patrick Rouvinez.

Werner Graf n'a pas pu être présent en raison d'une récente opération du genou. Le comité central lui souhaite un prompt rétablissement. Le président a communiqué les informations suivantes :
– division P: il y aura davantage de navettisation en Suisse orientale d'ici fin 2013, ce qui entraînera des changements de personnel. Le software Sopre ne fonctionne pas encore correctement et l'application est donc retardée. Diverses irrégularités doivent encore être réglées ;
– Infra : il a été question de corruption dans les médias. Les CFF prennent les choses en main et vont tout faire pour éviter que ce genre de choses ne se reproduisent pas ;
– Cargo : le projet Netz est bouclé. Les profils de poste

pour le nouveau ORS (gestion opérationnelle RCP) ont été vérifiés et seront modifiés suite à quelques demandes de changements, puis transmis ;
– décision 25 (courbe de salaire des mécanos) : cela va être discuté dans un groupe de travail composé de quatre participants côté CFF et quatre côté SEV, afin de déterminer qui va dans cette courbe ;
– 6000 collaborateurs vont être sollicités pour répondre à un sondage sur la sécurité et environ 1000 participeront à un nouveau sondage sur la satisfaction du personnel ;
– l'effectif des membres de la sous-fédération RPV était de 1299 à fin 2012. Actuellement : 1265. Cette diminution est due en grande partie à des mises à la retraite. Il n'y a pas eu de décès ;
– une journée recrutement du SEV aura lieu le 29 mai à Berne. Le thème : recruter avec succès pour le syndicat. Tous les membres sont appelés à

participer ;
– Antonio Gisondi, le responsable migrations, a expliqué ses activités. La journée de la migration aura lieu le 9 novembre à Olten ;
– les comptes 2012 et le budget 2014 ont été débattus. La commission de gestion a remercié l'ensemble de la commission centrale RPV pour le travail effectué en 2012 ;
– les propositions de la RPV pour la CCT ont été traitées. La proposition pour les indemnités régionales est conservée. Deux propositions sur les indemnités pour une charge classée plus haut ont été réunies en une seule. Le reste est annulé puisque appliqué avec Toco ;
– Patrick Rouvinez a profité de l'occasion pour présenter Helvetia et les offres attractives pour les membres SEV. Un grand merci au président de la section Genève, Michel Tochtermann, pour l'organisation.

RPV

■ Commission des femmes

Savoir, pouvoir et chance

La première séance de la commission des femmes SEV a eu lieu le 13 mars. Deux collègues intéressées y ont pris part, Cäcilia Hauri, SBV, et Giuditta Purtschert, RPV.

Esther Geiser a été élue dans le groupe de direction. Bravo! Journée du 8 mars : des chocolats avec un billet de 41 francs et l'inscription « Salaire complet pour travail complet » ont été distribués avec divers flyers.

Merci

Lors de la manifestation pour l'égalité des salaires devant le Palais fédéral, les collègues SEV étaient également très bien représentés. Merci à tous ceux qui ont participé à ces deux actions !

Journée de formation 2013

La séance a été l'occasion de

discuter de la journée de formation prévue le 22 novembre. Le thème sera : savoir, pouvoir et chance.

Le congrès des femmes USS aura lieu les 15 et 16 novembre à Berne avec pour sujets les effets de la crise sur les femmes et ce que signifie de bonnes conditions de travail pour les femmes. Comme d'habitude, deux oratrices de l'étranger s'y exprimeront. Nani Moras et Giuditta Purtschert représenteront la commission au Congrès SEV. On espère une bonne fréquentation du stand des femmes.

Invités du CA CFF

Andrea Hämmerle et Daniel Trolliet ont expliqué leur travail au sein du Conseil d'administration des CFF et ont répondu aux diverses questions. La prochaine séance aura lieu le 6 novembre.

Janine Truttmann et Nani Moras

Angle droit

Et les excuses alors ?

Un accident avec un fautif qui ne reconnaît pas sa faute.

Walter a contacté la protection juridique SEV car il a été touché par une voiture et blessé au genou lors du contrôle du parking d'une gare de chemins de fer privés.

Suite à cet accident, il a eu un arrêt de travail de six semaines et a dû recevoir un traitement médical. Vu que Walter travaille en horaire irrégulier, la question des indemnités perdues s'est posée.

La police locale s'était déplacée lors de l'accident et l'avait soumis à un alcootest qui s'est révélé négatif. La police ne lui a par contre pas signifié ses droits en

tant que victime. Le conducteur du véhicule a également été soumis à un alcootest, puis a été autorisé à continuer sa route. Walter n'a reçu aucune copie du rapport de police et ne connaît ni le nom du conducteur, ni le nom de son assurance RC.

Le SEV a alors demandé, par écrit, ces informations au poste de police afin de pouvoir obtenir des dédommagements. L'officier de police a appelé la protection juridique et a donné les informations requises, en précisant que l'enquête sera poursuivie par la police cantonale. La procédure administrative est en effet en cours et le SEV devrait recevoir le rapport dès la fin de

l'enquête. Le SEV a alors écrit au conducteur, lui a indiqué que la victime demandait un dédommagement et a requis l'adresse et le numéro de police de sa RC. Celui a appelé rapidement afin d'expliquer qu'il allait prendre les coûts à sa charge, vu qu'ils étaient bas, afin d'éviter une augmentation de sa prime d'assurance.

Walter a repris le travail à 100% après six semaines et son employeur a été très compréhensif et lui a payé les indemnités prévues à l'origine dans les horaires, même s'il n'a pas travaillé. Cependant, durant ses semaines de traitement, Walter n'a pas pu s'occuper de sa maman qui vit avec lui et qui nécessite des soins. Il a

donc organisé la présence d'une tierce personne pour l'aider. Walter a également précisé que le conducteur de la voiture n'a jamais pris contact ni s'est excusé.

Entretemps, le SEV a reçu le rapport de l'enquête. Il s'est avéré que le conducteur avait essayé de mettre la faute sur la victime, sans succès. A la demande du SEV, le médecin traitant a attesté que Walter avait été fortement diminué durant six semaines, heureusement sans conséquences à long terme. Le SEV a alors écrit au conducteur, tout en sachant qu'on obtient en Suisse, contrairement aux Etats-Unis, très peu de dédommagements en cas de dommages corporels.

La protection juridique a évoqué l'issue particulièrement clémente pour le conducteur ainsi que les frais de médecin (montant important à trois chiffres). Le SEV a donné 30 jours au conducteur pour qu'il paie ou qu'il transmette le dossier à son assurance. Rapidement, le conducteur a confirmé qu'il allait payer le montant demandé et qu'il envoyait ses meilleurs vœux à Walter. Mais le conducteur ne s'est pas résolu à admettre sa faute et à s'excuser. Il a même notifié que le fait qu'il paie ne signifiait pas qu'il reconnaît sa faute... Walter a reçu l'argent et a remercié la protection juridique pour son aide et son soutien. Même s'il a eu de la chance dans sa malchance puisque dédommagé, il regrette encore, huit mois plus tard, que le fautif ne se soit pas montré très raisonnable.

L'équipe de la protection juridique



Gewerkschaft
des Verkehrspersonals
Syndicat du personnel
des transports
Sindacato del personale
dei trasporti

Cortège du 1er mai 2013

**Des salaires plus justes,
de meilleures rentes !**

Solidarité internationale des travailleurs

15h00, place des 24-Cantons, départ du cortège

16h00, Parc des Bastions, accueil sur le stand SEV, raclette organisée par la section TPG (bénéfices au profit de l'arbre de Noël du SEV TPG)

Des salaires plus justes, de meilleures rentes !

Venez signer l'initiative AVSplus

Venez rencontrer les collègues

Le 1^{er} mai est la fête de ceux qui travaillent !

➤ Nous recherchons

TRAVYS est une entreprise de transports publics exploitant 3 lignes de chemins de fer et diverses lignes de bus dans la région du Jura - Nord Vaudois. Nous recherchons plusieurs :

➤ Mécaniciens de locomotives

Votre mission :

- Assurer la conduite de trains voyageurs sur la ligne Yverdon – Ste-Croix (voie étroite) ainsi que les diverses tâches commerciales y relatives.
- Assurer la conduite de trains voyageurs et marchandises ainsi que des tâches de manœuvre ferroviaire et d'entretien sur la ligne Orbe – Chavornay (voie normale)

Votre profil :

- Formation et permis de mécanicien de locomotives (min. B80)
- Quelques années d'expérience
- Esprit d'initiative et sens des responsabilités
- Aptitude à travailler de manière indépendante et en équipe
- Personne de confiance, ponctuelle, flexible et disponible

Nous vous offrons:

- Un poste varié avec des possibilités d'évolutions à moyen/long terme (conduite sur tout ou partie du réseau TRAVYS). Des conditions de travail attractives ainsi que des prestations sociales et divers avantages liés aux transports publics très intéressants.
- Si nous avons éveillé votre intérêt, nous nous réjouissons de recevoir votre dossier de candidature **complet** (curriculum vitae, copies de diplômes, certificats, permis) à l'adresse suivante : TRAVYS SA, Ressources Humaines, CP 387, 1401 Yverdon-les-Bains.

Consultez notre site internet : www.travys.ch



Transports publics du Chablais: la pétition signée par une grande majorité du personnel a fait son effet

Une prime de 500 francs en signe de reconnaissance pour le travail effectué en 2012

Il a fallu une assemblée générale extraordinaire très fréquentée et une pétition signée en un temps record par la grande majorité des employés pour que le conseil d'administration des TPC décide d'octroyer la prime annuelle de 500 francs.

A la fin de ce mois, les employés des TPC auront la satisfaction de recevoir la tant attendue prime annuelle de 500 francs. Le 10 janvier, plus de 50 membres de la section

avaient répondu à la convocation du comité de leur section VPT Plaine du Rhône pour parler précisément de cette prime dont le conseil d'administration avait décidé d'en reporter l'octroi. L'assemblée extraordinaire de la section VPT Plaine du Rhône du 10 janvier n'a pas apprécié que la direction et le conseil d'administration décident seuls du montant de la prime et de la date à laquelle elle allait être versée. «Une prime salariale ne doit pas être le fait du prince, elle doit être négociée avec le syndicat» avait alors déclaré le secrétaire syndical Olivier Barraud.

Grand succès de la pétition

Suite à la détermination de tous les collègues présents à cette assemblée, le comité de section a décidé de lancer une pétition pour demander au conseil d'administration des TPC: «1) l'octroi d'une prime à l'ensemble du personnel d'un montant de 500 francs minimum, en reconnaissance du travail effectué en 2012; 2) d'exiger qu'à l'avenir l'ensemble des mesures salariales fassent l'objet de négociations avec notre syndicat SEV.» 143 collaboratrices et collaborateurs des TPC ont signé la pétition en moins de 10 jours. «J'ai été agréablement surpris du

succès remporté par cette pétition, puisque la grande majorité des collègues l'ont signée. Finalement, le conseil d'administration a fait le geste de re-

connaissance que le personnel attendait» a commenté le président de section Philippe Chambovey.

Alberto Cherubini

Vers une nouvelle CCT

Les TPC emploient environ 200 personnes. C'est en 1999 que les quatre compagnies chablaisiennes Aigle-Leysin, Aigle-Oilon-Monthey-Champéry, Aigle-Sépey-Diablerets et Bex-Villars-Bretaye ont fusionné pour créer les Transports Publics du Chablais SA. Outre les quatre lignes ferro-

viaires, les TPC SA ont développé leur réseau routier. La section du SEV VPT Plaine du Rhône défend les droits des employés des TPC, elle compte quelque 150 membres. Cet automne, le SEV et la direction des TPC entameront les négociations en vue de renouveler la convention collective de travail. **AC**

PELLET PIOCHE: Doris Leuthard va parler de l'avenir du rail au congrès SEV.



EN VITESSE

Journée suisse de la navigation

A l'occasion de son 140^e anniversaire, la CGN vous propose une offre anniversaire exceptionnelle, valable le 28 avril 2013, date de la Journée suisse de la navigation. Naviguez toute la journée sur le lac Léman à prix cadeau!

Pour les amoureux des bateaux Belle Epoque, le vapeur amiral «La Suisse» effectuera la croisière «Fabuleux vignobles de Lavaux» au départ de Lausanne. Le «Simplon» naviguera exceptionnellement de Genève à Lausanne via Yvoire et retour. Le bateau «Savoie» vogue entre Genève et Yvoire. La fête sera également dans les assiettes puisqu'une offre de restauration à prix spécial a été concoctée pour cette journée par le restaurateur LakeGourmet.

www.cgn.ch

Assemblée générale 2013 d'Ouestrail

Prêts à faire campagne!

La 10^e assemblée générale d'Ouestrail s'est déroulée à Avenches, le vendredi 19 avril dernier. Outre la partie statutaire, il a été question surtout de la future campagne en vue de la votation populaire sur le financement et aménagement des infrastructures ferroviaires (FAIF).

Après le message de bienvenue du syndic d'Avenches (et secrétaire syndical SEV) Daniel Trolliet et les quelques mots de Nuria Gorrite, conseillère d'Etat vaudoise, c'était au tour du président d'Ouestrail de s'exprimer. Claude Hêche a rappelé les points forts actuels de la politique des transports et les préoccupations d'Ouestrail, avec pour principale échéance majeure la votation sur l'initiative ATE et donc sur le contre-projet du Conseil fédéral. L'assemblée d'Ouestrail a d'ailleurs voté un crédit extraordinaire de 50 000 à 100 000 francs à l'unanimité, destiné à la campagne. La votation pourrait avoir lieu au plus tôt le 24 novembre prochain, sinon au printemps 2014. Claude Hêche a par ailleurs remercié tous les acteurs ayant contribué à faire passer la variante à 6,4 milliards de francs au lieu des 3,5 milliards proposés par le Conseil fédéral.

D'autres dossiers ont préoccupé l'association ces derniers mois. Premièrement, les lignes régionales et la menace, désormais écartée, d'un examen obligatoire des lignes ferroviaires présentant un taux de couverture inférieur à 50 %, et même un examen tous les 3 ans pour celles ayant un taux inférieur à 30 %. La Confédération a heureusement changé ses plans. Il a évoqué également le système de tarification des trans-

ports publics («les transports publics doivent rester accessibles à toutes les bourses») et le raccordement aux lignes à grande vitesse (l'aboutis-

Hes



sement, enfin, du tour de table pour le financement de la réouverture de la ligne Delle-Belfort).

Claude Hêche est aussi revenu sur le trafic marchandises: il faut, entre autres, des améliorations urgentes sur l'axe du Lötschberg, y compris côté italien, pour pouvoir véritablement tirer profit du potentiel

offert par le tunnel ferroviaire de base. Autre actualité: «Nous venons de vivre un événement qui nous laisse perplexes, à savoir la reprise par

CFF Cargo d'un important trafic assumé jusqu'ici par le BLS».

Horaires 2016

Dernier dossier évoqué par le président d'Ouestrail, les changements liés à l'horaires 2016, en raison des travaux dans le nœud de Lausanne. La suppression de la ligne directe Bâle-Genève via Delémont,

liaison la plus rapide et plus courte entre les deux villes horlogères, péjore grandement la qualité de l'offre pour les cantons de Neuchâtel, de Soleure, de Bâle Campagne et du Jura. Claude Hêche demande premièrement si le maintien de l'horaires actuel est vraiment incompatible avec les travaux à Lausanne. Deuxièmement, si c'est vraiment le cas,

alors les CFF doivent s'engager, selon lui, «à aider les cantons concernés à trouver et à financer les mesures qui permettront de restaurer une offre de qualité équivalente à la situation actuelle».

Activités Ouestrail

Le colloque 2013 cherche encore un sponsor mais on sait

déjà qu'il se déroulera en Valais le 15 novembre 2013. Le thème? Le trafic régional en question.

Claude Nicati, qui ne s'est pas représenté au Conseil d'Etat neuchâtelois (il souhaite d'ailleurs à son successeur de réussir le challenge de la mobilité à Neuchâtel!), quittera la présidence de la Conférence des directeurs des transports de Suisse occidentale (CTSO) dans les prochaines semaines et a donc fait ses adieux à Ouestrail. Il sera remplacé par Jacques Melly, Conseiller d'Etat valaisan. Claude Nicati a rappelé, à propos du dossier FAIF, que les présidents des gouvernements cantonaux ont eu de la peine «à accorder leurs violons au départ mais qu'ils ont finalement réussi à remettre le train sur de bons rails et rouler dans la même direction».

Henriette Schaffter

Avenches, ancienne capitale

Les Romains sur les routes

La directrice du site et du musée romains d'Avenches, Marie-France Meylan Krause, a présenté un exposé en fin d'assemblée, sur les «voies romaines».

Marie-France Meylan Krause a expliqué en quelques mots en quoi les déplacements étaient différents à l'époque romaine.

■ **Qui se déplaçait à l'époque romaine?** L'empereur, les ambassadeurs, les saisonniers, les colporteurs, les forains, les acteurs, les sculpteurs, les athlètes, les enseignants, les commerçants, les pèlerins, les missionnaires, etc. Quelques touristes seulement, qui allaient visiter la Grèce et l'Egypte surtout.

■ **Sur quelles routes?** Des rou-



La Via Appia.

tes très bien construites, avec des grosses pierres et très droites dans les situations de

plaine, dans le Sud (Via Aurelia, Via Emilia, Via Appia). Plutôt des routes gravillonnées dans le Nord. Des routes creusées dans le rocher (voie du

Saint-Bernard, tunnel du Pierre-Pertuis) et des ponts.

■ **Avec quels «véhicules»?** A dos de mulet, à dos de cheval, avec des chars attelés à deux roues ou à quatre roues. Il existait la corporation des transporteurs, qui louaient des véhicules ou se chargeaient eux-mêmes des transports. Le réseau était efficace et bien organisé.

■ **Comment les gens se repéraient-ils durant le trajet?** Des bornes indiquaient les distances en milles ou en lieues. Il existait des cartes portatives. Des relais jalonnaient le chemin de façon très régulière.

■ **Quelles étaient les durées des voyages?** La vitesse normale était de 7 km/h. Jules César a réussi à faire Rome-Nîmes en 8 jours, à savoir 148 km/j.

Hes

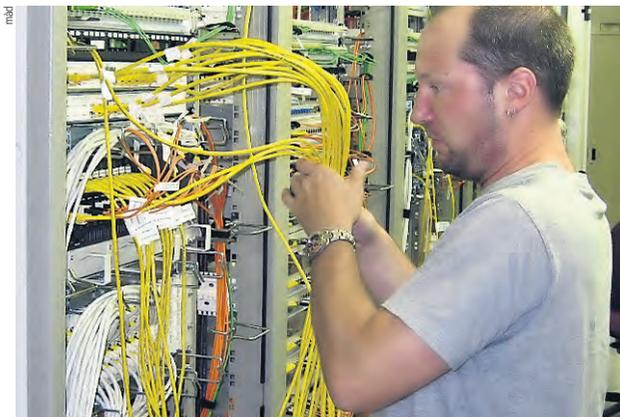
Telecom Surface: de nouvelles descriptions de poste et classifications pour les collaborateurs

Correction obtenue grâce à des membres

Lors de l'introduction du système salarial Toco au 1^{er} juillet 2011, environ 400 collaborateurs de Telecom Surface (TC-BIH) ont été reclassés plus bas.

Environ 100 ont fait opposition via le SEV. Entretemps, toutes les descriptions de poste ont été remaniées et les nouvelles classifications, communiquées à mi-avril, se basent là-dessus. De nombreux collaborateurs en profitent et les autres comprennent enfin leur classification.

Pour Urs Huber, secrétaire syndical, qui dirige le team Infrastructure au SEV, le recours collectif du SEV est un triple succès: «Le premier succès est que nous avons réussi à faire que les CFF réexamine à nouveau le tout. Deuxièmement, les descriptions de poste ont été corrigées. Et troisièmement, de nombreux col-



Les exigences ont considérablement augmenté ces dernières années dans le domaine Telecom.

lègues ont été beaucoup mieux classés. Sur les 60 décisions reçues jusqu'à présent au SEV, 30 sont dans ce cas-là.»

Au SEV, c'est Arne Hegland, secrétaire syndical, qui a assumé la responsabilité de ces corrections de classifications qui posaient problème à Telecom Surface. Il lui a fallu faire preuve de beaucoup de persuasion pour que les responsables CFF décident finalement, une année après l'introduction de Toco, de remanier les descriptions de poste, de faire réévaluer les

postes par le service des Ressources humaines et reclasser tous les collaborateurs.

Arne Hegland n'aurait guère pu y arriver sans l'aide de Bruno Mauch, qui dirigeait la «Field Force» avec environ 40 spécialistes réseau pour Telecom Est (il est aujourd'hui manager d'interventions). Presque tous ses collaborateurs tombaient sous le coup de la garantie de salaire suite à Toco et il s'est alors demandé pourquoi: il a découvert que les descriptifs de poste qu'il avait lui-même élaborés en 1999, avaient simplement été copiés.

Gros tournant technologique

Or, depuis cette date, la technologie s'est développée à une vitesse folle. Par exemple, le système de liaison sols-trains analogique a laissé à la place au système numérique GSM-R (système de radio mobile numérique), qui est également utilisé maintenant pour les ordres de départ via SMS. Telecom s'occupe aussi du réseau de transmission des données à distance Rail-IP, qui relie les postes d'aiguillage, du réseau IP des bureaux, de la téléphonie, etc.

On exige donc toujours davantage des collaborateurs Telecom, qui assume encore seuls le service de piquet. La durée de perturbation du trafic en cas de panne dépend de leur savoir-faire. Telecom a donc pris beaucoup d'importance ces dernières années. En même temps, la durée de vie des connaissances spécifiques a diminué: après deux ou trois ans, les connaissances deviennent caduques. Il faut se former en permanence.

Bruno Mauch, fort de ce constat, a réuni un groupe de travail dans la région Est afin

d'établir de nouveaux descriptifs de poste, utilisés plus tard, d'abord à sa propre initiative puis mandaté par la direction BIH. Les descriptifs de poste ont été vérifiés lors d'ateliers en commun avec les autres régions. «Certaines appréciations restent discutables mais en gros le résultat convient pour les prochaines années», commente Bruno Mauch.

Davantage de transparence

Les collaborateurs qui ne sont pas encore satisfaits de leur classification doivent demander une explication à leur chef, recommande Bruno Mauch. On devrait maintenant comprendre quelles sont les exigences à remplir pour obtenir une classification plus élevée. Des parcours-types ont été définis afin de pouvoir fixer des conventions d'objectifs adéquates et prévoir les formations continues nécessaires. «Les chefs ne devraient plus travailler avec des quotas de postes de travail pour chaque niveau d'exigence», souligne Bruno Mauch. «Ceci devrait entraîner un vrai regain de motivation!»

Fi/Hes

Photomystère: «Où a été prise cette photo?»



Le concours de contact.sev

Les photos de notre concours représentent un lieu ou un objet en rapport avec les transports publics et leur environnement.

Le ou la gagnant(e) tiré(e) au sort parmi les réponses correctes recevra

40 francs en chèques Reka.

Solution du concours paru dans contact.sev n° 7:

la plus haute gare ferroviaire d'Europe, la gare de la Jungfrau-joch.

Le sort a désigné Serge Planchamp de la section VPV

Lausanne, domicilié au Mont-Pèlerin, qui remporte les chèques Reka.

Conditions de participation:

Par carte postale

Inscrivez votre réponse, vos nom et prénom ainsi que votre adresse sur une carte postale et retournez-la nous à: SEV, Photomystère, case postale, 3000 Berne 6.

Par e-mail

Envoyez votre réponse, vos nom et prénom ainsi que votre adresse par e-mail à: mystere@sev-online.ch

Sur internet

Rendez-vous sur notre site www-sev-online.ch, cliquez sur l'encadré Photomystère qui se trouve à droite sous l'agenda et remplissez le formulaire.

Ce concours ne donne lieu à aucune correspondance.

Dernier délai de réception des réponses: mercredi 1^{er} mai 2013